

CONCOURS DE PROJETS
**EXTENSION DE LA RÉSIDENCE
MÉDICALISÉE «LE GLARIER», À SION**

RAPPORT DU JURY – NOVEMBRE 2019



LE
GLARIER
résidence médicalisée



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



MANDANT / MAÎTRE D'OUVRAGE / ORGANISATEUR

Le présent concours de projets est organisé par la résidence médicalisée «Le Glarier» à Sion, mandant et maître de l'ouvrage en collaboration avec les services cantonaux de la santé publique (SSP) et des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA).

SITUATION ACTUELLE, INTENTIONS DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE, DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU CONCOURS

La résidence «Le Glarier» compte actuellement 63 lits répartis dans 60 chambres. À noter qu'il existe aujourd'hui 3 chambres à 2 lits. Une par niveau au premier et 2^e étage de l'ancien Grand Séminaire ainsi qu'une à l'unité protégée (l'Orangerie au 3^e étage). Ces 3 chambres seront aménagées en chambres à 1 lit.

L'EMS doit aujourd'hui s'agrandir afin d'accueillir 42 nouvelles chambres réparties dans 2 unités de gériatrie et 2 unités de psycho-gériatrie en lien direct avec un espace extérieur. Les bâtiments existants (éventuellement légèrement transformés) et l'extension devront fonctionner comme une seule entité.

Ce projet doit naturellement répondre aux exigences du programme cadre des locaux d'EMS d'octobre 2014.

GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCÉDURE

Le présent concours est un concours de projets d'architecture à un degré en procédure ouverte selon les articles 3.1.b; 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009 ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 4, d'une procédure ouverte selon l'art. 12 alinéa a de l'AIMP du 25 novembre 1994 et 15 mars 2001 et l'art. 9 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003.

LANGUE

La langue officielle pour la procédure du concours, ainsi que pour la suite des opérations est le français exclusivement.

PRESCRIPTIONS OFFICIELLES

Le concours est régi par les prescriptions officielles suivantes:

- Accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce (OMC / WTO) du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse
- Loi fédérale sur le marché intérieur du 6 octobre 2005 (LMI)
- Loi du 8 mai 2003 concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics
- Accord intercantonal du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001 sur les marchés publics (AIMP)
- Ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux groupes formés obligatoirement d'un architecte (ou d'un groupement d'architectes) responsable du groupe et d'un ingénieur civil (ou d'un groupement d'ingénieurs civils).

Les partenaires du groupe doivent être établis en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les marchés publics du 15.04.1994 et ne peuvent participer qu'à ce seul groupe, sous peine d'exclusion, de même que les bureaux à plusieurs succursales ne peuvent participer qu'à ce seul groupe. Aucun des membres du groupe ne doit se trouver dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142.

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, doivent être inscrits sur la liste permanente d'un canton suisse, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le service social de la protection des travailleurs (tél.: 027/606.74.00 (F) 027/606.74.01 (D)).

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, qui ne sont associés que pour un temps déterminé doivent tous remplir les conditions de participation.

Les collaborateurs occasionnels engagés pour le concours doivent remplir les conditions de participation. Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification.

Un architecte, respectivement un ingénieur civil, employé, peut participer au concours si son employeur l'y autorise et ne participe pas lui-même au concours comme concurrent, membre du jury ou expert. Le cas échéant, l'autorisation signée de l'employeur devra être remise dans l'enveloppe contenant la fiche d'identification.

Les conditions doivent être remplies à la date de l'inscription. Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, porteurs d'un diplôme étranger ou inscrits sur un registre étranger doivent fournir la preuve de l'équivalence de ces qualifications.

CRITÈRES DE JUGEMENT

Les projets seront examinés et appréciés en fonction des qualités qu'ils exprimeront dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique:

- Pertinence de l'insertion dans le site et qualités des relations établies avec l'existant
- Qualités fonctionnelles, structurelles et spatiales du projet
- Expression architecturale et adéquation au thème
- Économie générale du projet.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 48 questions anonymes ont été publiées sur SIMAP et envoyées à tous les membres du jury le 14 août 2019.

JURY

Le jury est composé des personnes suivantes:

Président

Philippe Venetz, architecte cantonal

Membres non-professionnels

Frédéric Delessert, président du conseil de fondation

Geneviève Latham, directrice de la résidence médicalisée «Le Glarier»

Antoine de Lavallaz, membre du conseil de fondation et architecte

Membres professionnels

Jean-Paul Chabbey, architecte de la ville de Sion

Pierre-Alain Dupraz, architecte FAS, Genève

Laurent Vuilleumier, architecte SIA / FAS, Pampigny

Miguel Fernandez Ruiz, Dr ès Sciences, ing. civil UMP, Écublens

Suppléants non-professionnels:

Daniel Hemmeler, vice-président du conseil de fondation

Carole Schmid, conseillère municipale, ville de Sion

Suppléant professionnel:

Christophe Lugon-Moulin, architecte SBMA

Experts:

Amélie Wenger-Reymond, ingénieure au service de la santé

Laurent Grichting, architecte aux monuments historiques

Chrystel Carrupt, infirmière-cheffe résidence «Le Glarier»

EXAMEN PRÉALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le Service des bâtiments, monuments et archéologie. Il a porté sur les points suivants:

Délai du rendu

42 équipes se sont inscrites au concours pluridisciplinaire, 33 projets ont été retournés dans les délais, 9 concurrents inscrits n'ont pas rendu de projet.

Toutes les maquettes ont été remises, sur place, dans les délais.

Respect du périmètre du concours

Tous les projets remis respectent le périmètre mis à disposition.

Respect des prescriptions

- Le projet 21 ne respecte pas les distances de sécurité incendie avec la parcelle n°417.
- Les projets 1, 3, 28 ne respectent pas les distances de sécurité incendie avec la parcelle n°418.
- Les projets 1, 7, 9, 10, 19, 27, 29, 31 construisent sur le transformateur, en limite de la parcelle n°417 et n'effectuent pas de mur borgne (mitoyenneté).

Programme des locaux

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse détaillée de chaque projet contenu dans le rapport technique. Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

Valeurs statistiques

La suppression des valeurs extrêmes n'engendre pas de différences de moyennes marquantes. Considérant que les valeurs statistiques, calculs du cube SIA, des

surfaces de façade, des surfaces brutes de plancher et de toitures, n'étaient pas des éléments déterminants pour les premiers tours d'élimination, ces valeurs n'ont pas été contrôlées pour l'ensemble des projets. Les volumes SIA des projets retenus au dernier tour ont été vérifiés avant l'analyse finale et l'établissement du classement.

JUGEMENT ET ANALYSE DES PROJETS

Le jury s'est réuni les mardi 12 et mercredi 13 novembre 2019.

ANALYSE DU SITE ET DU BÂTIMENT EXISTANT

Situé entre la cathédrale et les remparts, le site est à l'origine un ancien cimetière, proche de l'ancienne porte d'accès de la Tour des Sorciers. La parcelle est située en zone vieille ville et dans un périmètre ISOS national. Une attention particulière au patrimoine et aux traces du passé est souhaitée.

L'EMS actuel est constitué d'un bâtiment d'origine datant de 1874 abritant un séminaire épiscopal, exhaussement d'un étage en 1956. Transformation en EMS en 1992, agrandissement en 2010.

Le sous-sol de la partie Nord de la parcelle est occupé par d'anciennes caves. Au sous-sol -1 le local nommé «netcom» est un local informatique et multimédia distribuant le Valais Central. Ce local ainsi que le local Swisscom voisin sont à maintenir en l'état impérativement. Le local de ventilation situé au rez, au-dessus du local «netcom», peut éventuellement être déplacé. Le sous-sol de la partie Est de la parcelle est encombré de raccordements informatiques dudit local, à maintenir également. Le petit bâtiment situé sur la rue de Savièse peut être démoli. Les locaux s'y trouvant seront remplacés et à intégrer dans l'extension, soit un local atelier animation de 35 m² et un dépôt de 55 m². Le local transformateur situé à l'extrême droite ne peut-être déplacé et doit être maintenu. Il peut cependant être intégré dans un éventuel nouveau bâtiment.

RÉFLEXION SUR L'ENSEMBLE DES PROJETS

Lors de la visite des lieux, le jury a relevé la qualité du site, du jardin existant et de la difficulté à proposer une extension cohérente. Au cours de l'analyse des projets, il a pu apprécier la diversité des propositions des concurrents. Il relève que les 33 projets reçus apportent tous, à des degrés divers, une contribution à la résolution du problème posé.

ANALYSE DE DÉTAIL DES PROJETS

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et analysé en détail les questions liées au respect des prescriptions, le jury, conformément à l'article 19.1 alinéa b) de la norme SIA 142, décide d'exclure de la répartition des prix les projets suivants:

- N° 01 LE TEMPS DES CERISES
- N° 03 MAURICE ET CÉCILE
- N° 07 LES JARDINS DU SÉMINAIRE
- N° 09 LA PORTE DE SAVIÈSE
- N° 10 LES RACINES DU CIEL
- N° 19 PETITE CHANTAL
- N° 21 PALINGENESIA
- N° 27 MELTING-POT
- N° 28 LILA
- N° 29 ANAGRAMME
- N° 31 ROCCA

Ces projets participent au jugement mais ne pourront que faire l'objet d'une mention.

1^{er} tour d'élimination

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale dans leur relation au site, aux infrastructures et accès existants mais aussi dans leur organisation structurelle. Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés. Les projets suivants sont éliminés:

- N° 03 MAURICE ET CÉCILE
- N° 06 APOSTROPHES
- N° 07 LES JARDINS DU SÉMINAIRE
- N° 10 LES RACINES DU CIEL
- N° 14 DON'T TOUCH MY BUDDY
- N° 15 "B42" > XLII
- N° 17 LES AMANTS
- N° 20 LA DOUCEUR DE LA VIE
- N° 21 PALINGENESIA
- N° 25 GERANIUM
- N° 27 MELTING-POT
- N° 29 ANAGRAMME
- N° 30 CEDRUS
- N° 31 ROCCA
- N° 32 CÔTÉ COUR
- N° 33 JUSTE HERMES

2° tour d'élimination

Pour le deuxième tour, le jury et les futurs exploitants ont analysés les projets encore en lice avec les critères définis ci-dessus dans leur globalité en portant une attention particulière aux réflexions du Maître de l'ouvrage et de l'ingénieur civil. Il a étudié en particulier le rapport de l'extension proposée avec le site bâti et naturel ainsi qu'au bâtiment existant. La qualité des espaces extérieurs et le dialogue avec les rues entourant la parcelle. L'organisation et la qualité des espaces intérieurs ainsi que le fonctionnement général du projet. Les différents aspects thématiques abordés sont débattus par le jury, ainsi que les contraintes de la réalisation des travaux, pendant laquelle la résidence médicalisée doit pouvoir rester en exploitation. Le jury s'est rendu sur le site à deux reprises pour évaluer in situ les projets sélectionnés. Les projets suivants sont éliminés:

- N° 01 LE TEMPS DES CERISES
- N° 02 LUDOVIC
- N° 04 TOUCHE PAS À MON PARC
- N° 05 LE CONTE DES DEUX GALETS
- N° 09 LA PORTE DE SAVIÈSE
- N° 11 CLOS DU GLARIER
- N° 12 ONE.TWO.TREE
- N° 13 ORÉE
- N° 16 MURMURE
- N° 18 ANOTHER BRICK IN THE WALL
- N° 22 PIÈCE APRÈS PIÈCE
- N° 24 CHROMOSOME

Repêchage

Arrivé au terme des deux premiers tours d'élimination, le jury a procédé à un tour de contrôle. Il confirme ses décisions et ne repêche aucun projet.

CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury dispose d'une somme globale de CHF 108'000.- HT pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 5 projets restants et de leur attribuer les montants suivants:

1^{er} rang / 1^{ère} mention

Projet N° 19	PETITE CHANTAL	CHF 35'000.- HT
--------------	----------------	-----------------

2^e rang / 1^{er} prix

Projet N° 23	TANDEM	CHF 30'000.- HT
--------------	--------	-----------------

3^e rang / 2^e prix

Projet N° 26	L'ÉTUDIANTE ET MONSIEUR HENRI	CHF 23'000.- HT
--------------	-------------------------------	-----------------

4^e rang / 3^e prix

Projet N° 08	PALIMPSESTE	CHF 12'000.- HT
--------------	-------------	-----------------

5^e rang / 2^e mention

Projet N° 28	LILA	CHF 8'000.- HT
--------------	------	----------------

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, à l'unanimité
décide d'attribuer le 1^{er} rang, 1^{re} mention au projet :
n° 19, devise "petite chantal"
et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Sion, le 13 novembre 2019

Philippe Venetz

Frédéric Delessert

Geneviève Latham

Antoine de Lavallaz

Jean-Paul Chabbey

Pierre-Alain Dupraz

Laurent Vuilleumier

Miguel Fernandez Ruiz

Daniel Hemmeler

Carole Schmid

Christophe Lugon-Moulin

Amélie Wenger-Reymond

Laurent Grichting

Chrystel Carrupt

RI-1.

Delessert

Latham

Chabbey

Dupraz

Vuilleumier

Fernandez Ruiz

Hemmeler

Schmid

Lugon-Moulin

Wenger-Reymond

Grichting

Carrupt

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponse aux problèmes posés.

La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence la difficulté des choix à effectuer en termes d'implantation, de structure et de relations aux aménagements urbains existants de manière à proposer une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme.

À l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N°19 «PETITE CHANTAL» la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par son implantation, sa structure et sa mise en forme du programme, répond globalement aux objectifs et aux exigences formulées par le maître de l'ouvrage.

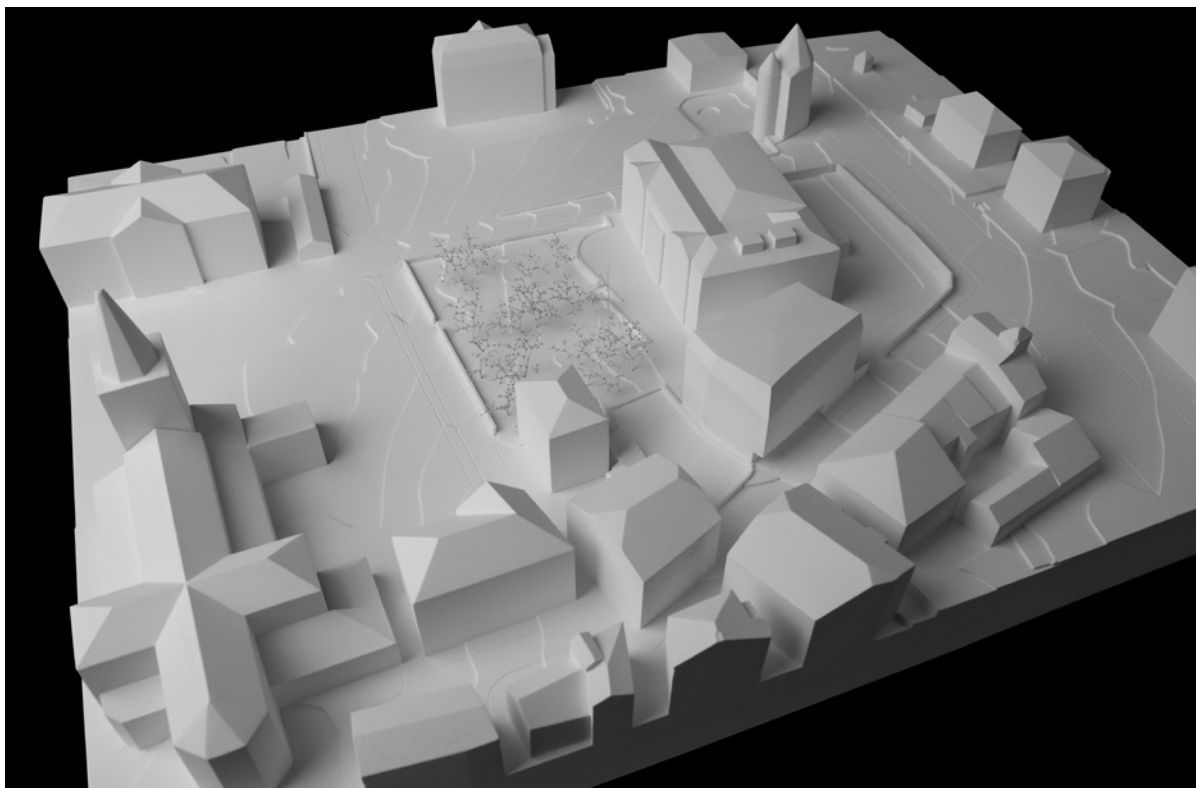
Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 142 (édition 2014). Le jury remercie l'ensemble des concurrents pour leur contribution à la découverte de solutions.

EXPOSITION

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu le mercredi 04 décembre 2019 à 17h30 à la halle aux voussoirs de l'usine électrique de Chandoline, rue de la Dixence 68 à Sion.

Les projets y seront exposés jusqu'au vendredi 13 décembre 2019, week-end compris, entrée libre de 08h00 à 17h30.

PROJET PRIMÉS



N°19 PETITE CHANTAL

1^{ER} RANG / 1^{ÈRE} MENTION

EIDO ARCHITECTES SARL, YVERDON-LES-BAINS

Collaborateurs:

David Eichenberger, Diogo Dos Santos, Ivo Batista, Vanessa Delessert, Gaël Nicolet

INGENI SA, FRIBOURG

Collaborateur:

Lionel Bussard

Le projet propose un bâtiment unitaire, d'une volumétrie autonome, à l'est du périmètre. Par une liaison unique en rez-de-chaussée, il se raccorde au bâtiment existant en lui permettant de dégager librement sa façade Est sur l'ensemble des niveaux supérieurs; l'arrondi existant de terminaison est démoli. Le nouveau bâtiment entretient une relation forte avec la Vieille-Ville, en s'implantant sur le mur d'enceinte et en intégrant le transformateur existant actuellement en limite Sud-Est de la parcelle; il offre une nouvelle entrée directement sur la rue de Savièse, entrée qui devient l'accès piétonnier naturel et privilégié pour l'ensemble de l'EMS depuis la ville.

Son positionnement, à l'est du volume bâti, laisse les secteurs Nord et Sud du site libres de toute intervention, en particulier le parc arborisé; il offre à ce dernier, ainsi qu'à l'esplanade existante, un prolongement bienvenu au travers de la création d'une terrasse pour la nouvelle salle en manger désormais en relation directe avec le sud et les extérieurs de l'EMS.

Le jury apprécie particulièrement le nouvel accès créé en relation avec les parcours de la Vieille-Ville, ainsi que la séquence spatiale d'entrée qui met le visiteur immédiatement en rapport avec l'accueil, la salle à manger commune et la vue sur le jardin et ses terrasses. À chacun des 5 étages supérieurs, les séjours d'unité offrent un dégagement visuel sur le parc; l'organisation du plan, qui s'articule sur 8 à 9 chambres par unité de soin, offre une belle qualité d'espace et de lumière, tout en distribuant les chambres qui s'orientent systématiquement sur la Vieille-Ville, à l'Est et au Sud. Le jardin protégé pour la psychogériatrie trouve sa place au-dessus du volume de liaison, au 1er étage, entre l'extension et le bâtiment existant.

Le jury relève la qualité et l'échelle de l'intervention proposée, ainsi que l'intégration recherchée vis-à-vis de la rue de Savièse; malgré un gabarit important de 5 niveaux sur rez-de-chaussée, le travail sur la pente de la rue ainsi que sur les toitures, les corniches et les lucarnes de l'extension permet d'articuler subtilement le volume vis-à-vis des constructions environnantes. Dégagé du bâtiment existant de l'EMS, le projet sauvegarde également une belle percée visuelle en direction du Sud depuis l'av. Ritz et le carrefour de Savièse.

Le projet, simple et élégant, tire pleinement parti de son positionnement à l'angle de la rue de Savièse et de la parcelle n° 417, mais il pourrait intégrer le renoncement éventuel de son orientation au sud, au profit d'une organisation traversante est-ouest du plan plus affirmée.

En intervenant de façon très limitée sur le bâtiment existant, et en proposant un gabarit compact organisé sur un plan régulier aux différents étages, le projet présente un volume bâti inférieur à la moyenne et un très bon potentiel économique; il permet également de valoriser, avec de minimales adaptations programmatiques, les salles de petits-déjeuners actuellement très appréciées dans le bâtiment existant.

Pour la nouvelle construction, un système de murs, dalles et colonnes en béton armé est proposé. Cette solution est robuste et efficace pour la géométrie du projet. Elle permet en outre la disposition d'un système de contreventement optimal pour le nouveau bâtiment. Les interventions sur le bâtiment existant sont peu invasives et compatibles avec l'exploitation par des nuisances modérées pendant la phase de chantier.



10. *See* *supra* note 1.



1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----

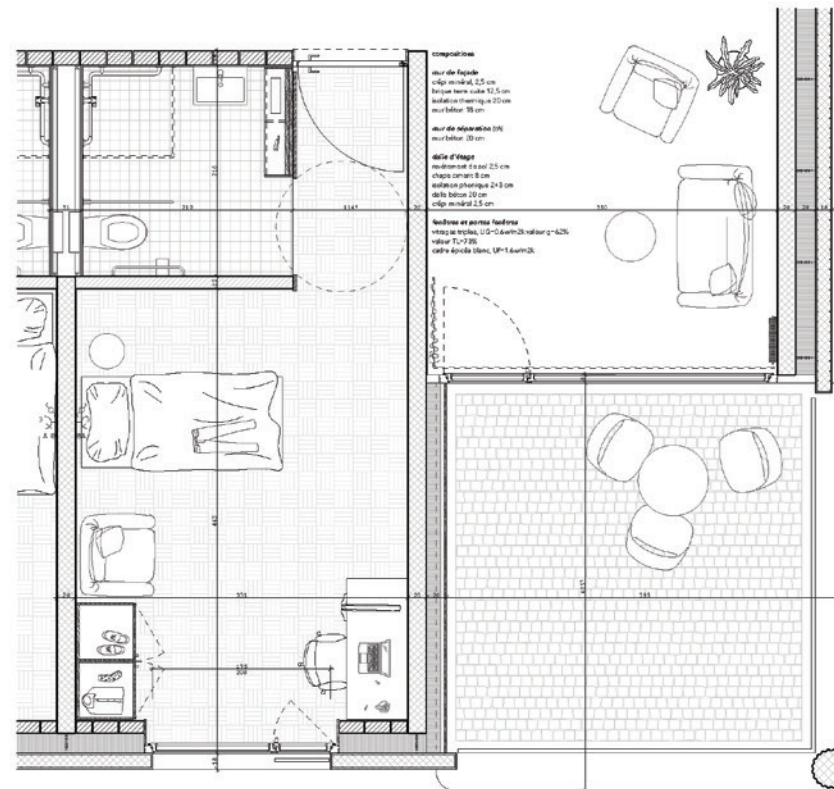
අනුමතය යෙදවෙයි.

give me in the unit of
1000



intérieur vers la place petite chantal

façade vers cour



L'implantation de la nouvelle extension permet une conception flexible des parcs
 adjacents au futur bâtiment. Le site est d'ailleurs très peu fréquenté par les habitants, ce
 qui permet de créer un espace public de qualité sans avoir à gérer des problèmes de
 circulation.

La construction de l'édifice se développe principalement en béton. Ce matériau massif
 permet au volume de s'intégrer de manière discrète au contexte bâti du quartier de la ville
 de Lyon.

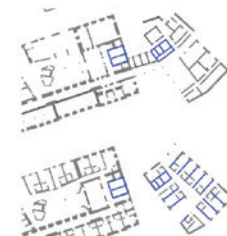
Les murs de séparation des étages ainsi que le toit d'habitat sont en béton. Ce matériau
 massif permet de créer un espace public de qualité sans avoir à gérer des problèmes de
 circulation.

La modification des espaces adjacents à l'édifice de base permet une meilleure lecture de ce
 dernier et permet également un rapprochement entre les bâtiments par la création d'un
 espace public de qualité. La zone d'habitat est donc ouverte, les espaces se
 font de manière discrète afin d'être de plus en plus intégrés au quartier du futur.

Les espaces de parcs de qualité sont créés en béton massif, une nouvelle façon
 d'habitat. Ce matériau massif permet au bâtiment de s'intégrer au contexte bâti
 du quartier de la ville de Lyon.



plan de l'édifice



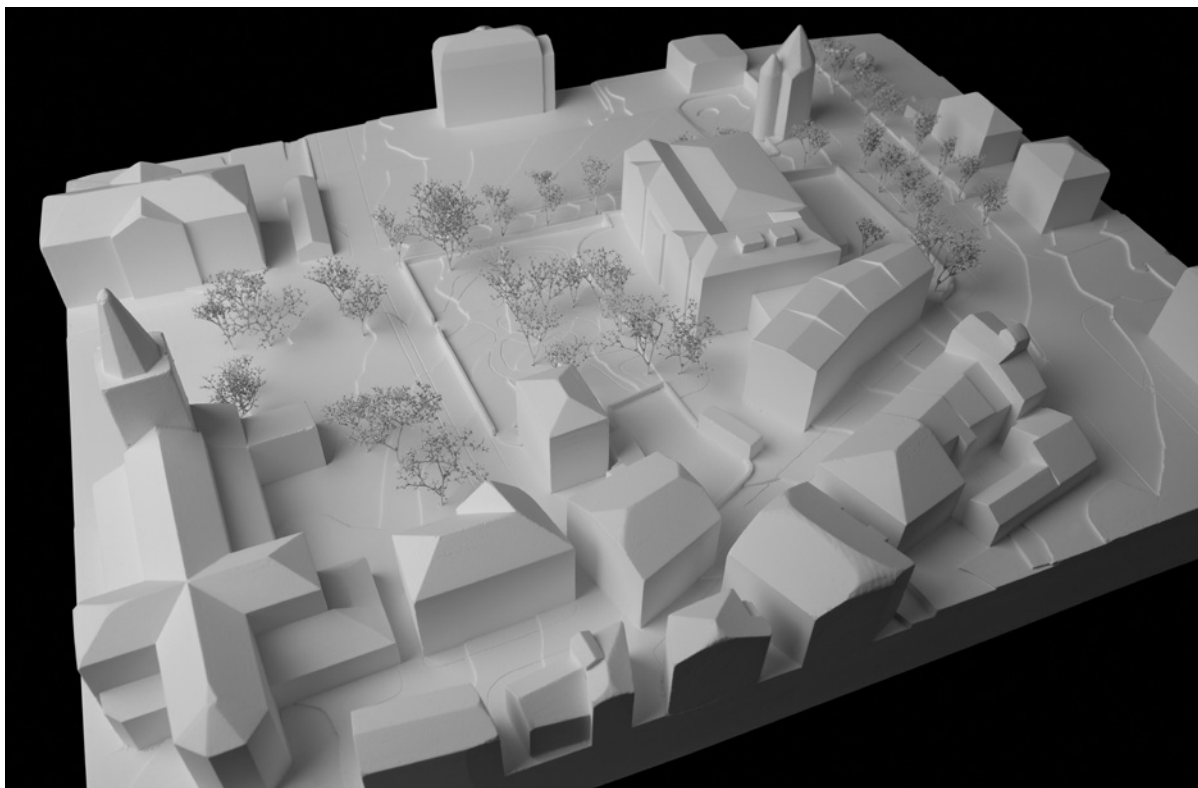
plan de l'édifice

plan de l'édifice



Chartal, déçu, mais non malade de sa réussite, donne un baiser à Papil pour le remercier.





N°23 TANDEM

2^E RANG / 1^{ER} PRIX

BATÏQ ARCHITECTES + ROSA CLIMENT MONSALVE, MADRID, LAUSANNE

Collaborateurs:

Silvia Álvarez Merino, Carlos Ostolaza González, Cristina Platero Azpilicueta

BASLER & HOFMANN SA INGENIEURS PLANIFICATEURS ET CONSEILLERS, LAUSANNE

Collaborateurs:

Ephrème Jobin, Bela Brandt, Victor Zahn

Le projet propose une extension de l'EMS le long de la rue de Savièse, affirmant un front bâti qui jadis structurait la rue. Ce nouveau volume complète le tissu de la vieille ville et préserve les rapports existants entre le bâtiment principal, son parking au nord et son grand jardin au sud. Sa silhouette allongée vient chercher l'angle Nord-Est de la parcelle et propose un accès supplémentaire à la propriété en raccordant la cour à la topographie des rues adjacentes. L'extension se connecte de manière précise et ponctuelle sur la façade Est du volume principal, préservant ainsi la vue depuis les chambres du bâtiment existant.

Le nouveau volume contient les chambres supplémentaires réparties sur quatre étages. Les deux premiers étages abritent les 2 unités de gériatrie (2 x 12 chambres) distribuées dans la continuité des circulations du bâtiment existant. Les deux unités de psychogériatrie occupent les deux étages supérieurs de l'extension (2 x 9 chambres), profitant de la terrasse située sur la liaison. Le rez-de-chaussée contient une nouvelle cuisine à l'est, proche des livraisons ainsi qu'une extension de la salle à manger avec sa terrasse en creux, côté jardin. La salle de conférence, le local personnel ainsi que quelques locaux de services complètent le programme de ce niveau.

Le jury apprécie la proposition d'une volumétrie prenant appui sur la rue de Savièse en continuité de la morphologie de la vieille ville. En revanche, la longueur de l'extension et son gabarit posent des questions d'intégration et d'acceptation vis-à-vis des bâtiments situés en face. L'artifice consistant à réinterpréter l'assemblage de 4 maisons par un découpage du volume, exprimé essentiellement en toiture, ne convainc pas le jury qui y trouve une contradiction par rapport à l'expression unitaire du plan. Le manque de générosité du plan est également relevé par la dimension réduite des espaces de dégagements. Enfin, les plateaux n'étant pas aux mêmes niveaux que ceux de l'existant, les nouvelles unités restent séparées, par une rampe au premier étage et par un escalier au deuxième, bien que le plan fait croire à une continuité des déambulations.

Les choix constructifs de l'extension sont simples et en cohérence avec le langage architectural du bâtiment. Les murs sont en béton armé (façades porteuses) alors que le toit est constitué d'une charpente classique en bois à l'image des bâtiments voisins auxquels le projet se réfère. Le volume et les surfaces sont dans la moyenne inférieure de l'ensemble des concurrents ce qui permet de placer le projet parmi les plus économiques.

Pour la nouvelle partie, le béton armé est privilégié sauf pour la charpente, réalisée en bois. Le système porteur, avec des murs en façade et colonnes internes est efficace et adapté. Pour le concept sismique, il est envisagé la disposition d'un joint sismique entre les deux bâtiments. Ce concept pourrait toutefois être optimisé, au moins pour la partie enterrée. Les interventions prévues sont en général peu invasives et compatibles avec une exploitation du bâtiment existant avec des nuisances modérées pendant la construction.



Le projet propose de placer l'extension du TBM au nord de la rue de la Gare en créant un 'bloc' qui réunit deux côtés de la rue et le côté est avec un volume qui s'inscrit par sa forme et sa hauteur dans le tissu urbain existant.

Le village - implantation
Cette implantation respecte la vocation historique de l'extension, car elle est en continuité avec le tissu urbain existant et s'inscrit dans le tissu urbain existant.

Le volume proposé se situe à l'intersection du tissu urbain existant et du tissu urbain à créer, ce qui permet de créer un lien entre les deux.

Le TBM est une rue qui relie les deux côtés de la rue de la Gare et qui permet de créer un lien entre les deux.

Le tissu urbain - analyse
Les deux volumes, le tissu urbain existant et le tissu urbain à créer, sont analysés en fonction de leur forme et de leur hauteur. Le tissu urbain existant est analysé en fonction de sa forme et de sa hauteur, et le tissu urbain à créer est analysé en fonction de sa forme et de sa hauteur.

Le tissu urbain - proposition
Les deux volumes, le tissu urbain existant et le tissu urbain à créer, sont analysés en fonction de leur forme et de leur hauteur. Le tissu urbain existant est analysé en fonction de sa forme et de sa hauteur, et le tissu urbain à créer est analysé en fonction de sa forme et de sa hauteur.

Le tissu urbain - conclusion
Les deux volumes, le tissu urbain existant et le tissu urbain à créer, sont analysés en fonction de leur forme et de leur hauteur. Le tissu urbain existant est analysé en fonction de sa forme et de sa hauteur, et le tissu urbain à créer est analysé en fonction de sa forme et de sa hauteur.



Le programme est défini par la continuité de la construction à l'ouest vers l'est de la rue de la Gare, ce qui permet de créer un lien entre les deux.

Le tissu urbain - analyse
Les deux volumes, le tissu urbain existant et le tissu urbain à créer, sont analysés en fonction de leur forme et de leur hauteur. Le tissu urbain existant est analysé en fonction de sa forme et de sa hauteur, et le tissu urbain à créer est analysé en fonction de sa forme et de sa hauteur.

Le tissu urbain - proposition
Les deux volumes, le tissu urbain existant et le tissu urbain à créer, sont analysés en fonction de leur forme et de leur hauteur. Le tissu urbain existant est analysé en fonction de sa forme et de sa hauteur, et le tissu urbain à créer est analysé en fonction de sa forme et de sa hauteur.

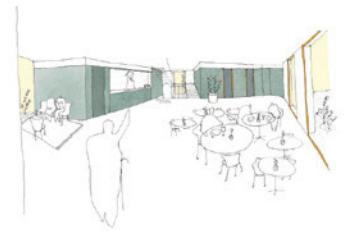
Le tissu urbain - conclusion
Les deux volumes, le tissu urbain existant et le tissu urbain à créer, sont analysés en fonction de leur forme et de leur hauteur. Le tissu urbain existant est analysé en fonction de sa forme et de sa hauteur, et le tissu urbain à créer est analysé en fonction de sa forme et de sa hauteur.

Le tissu urbain - conclusion
Les deux volumes, le tissu urbain existant et le tissu urbain à créer, sont analysés en fonction de leur forme et de leur hauteur. Le tissu urbain existant est analysé en fonction de sa forme et de sa hauteur, et le tissu urbain à créer est analysé en fonction de sa forme et de sa hauteur.

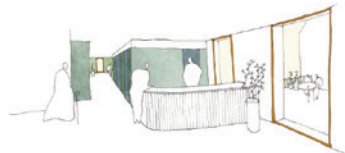
Le tissu urbain - conclusion
Les deux volumes, le tissu urbain existant et le tissu urbain à créer, sont analysés en fonction de leur forme et de leur hauteur. Le tissu urbain existant est analysé en fonction de sa forme et de sa hauteur, et le tissu urbain à créer est analysé en fonction de sa forme et de sa hauteur.



plan de situation 1:500



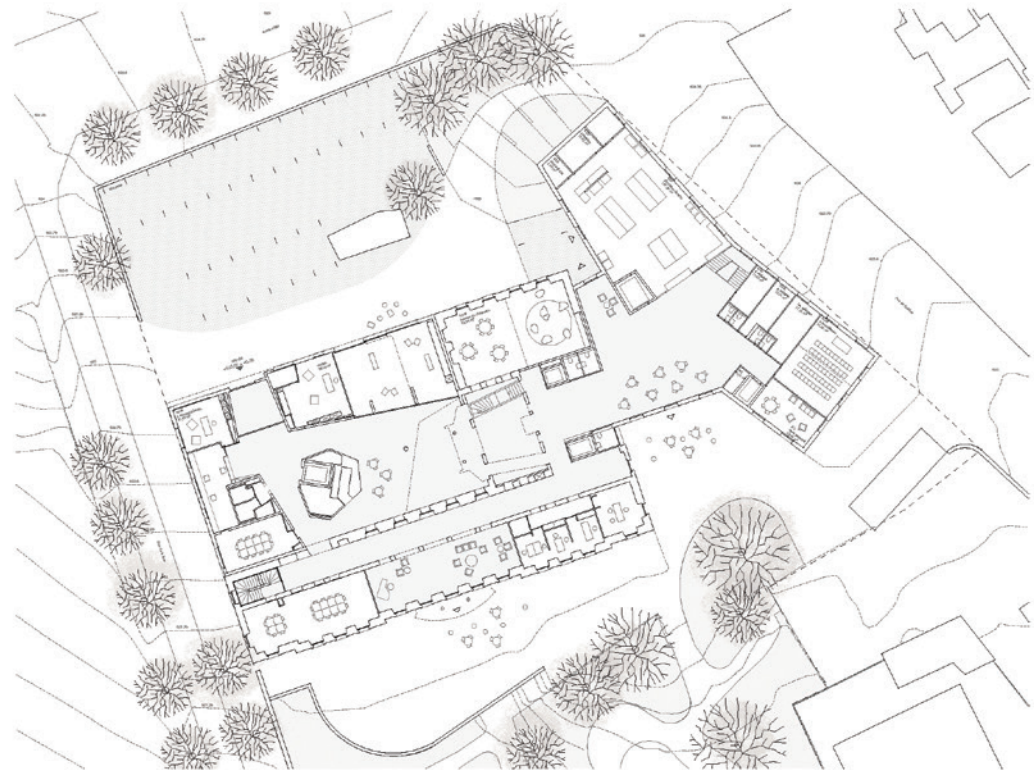
la cuisine



le salon



la chambre

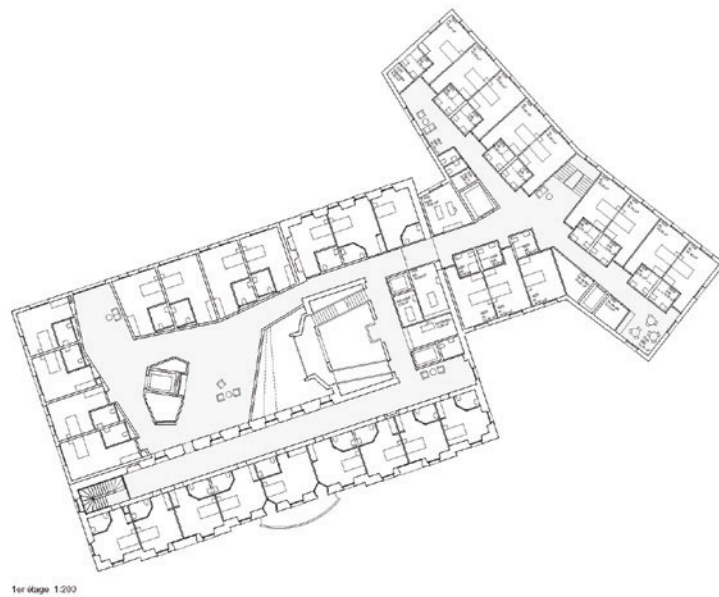


rez-de-chaussée 1/200

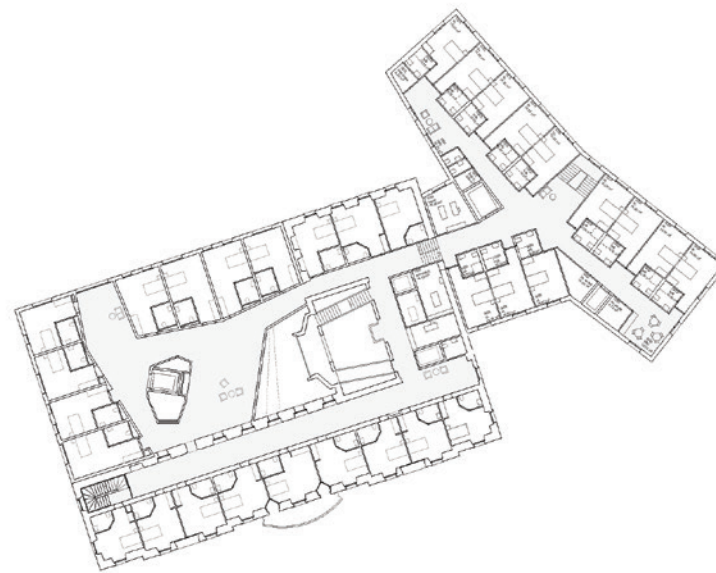


élévation nord 1/200

concours EMS 'Le Glarier' Tandem 

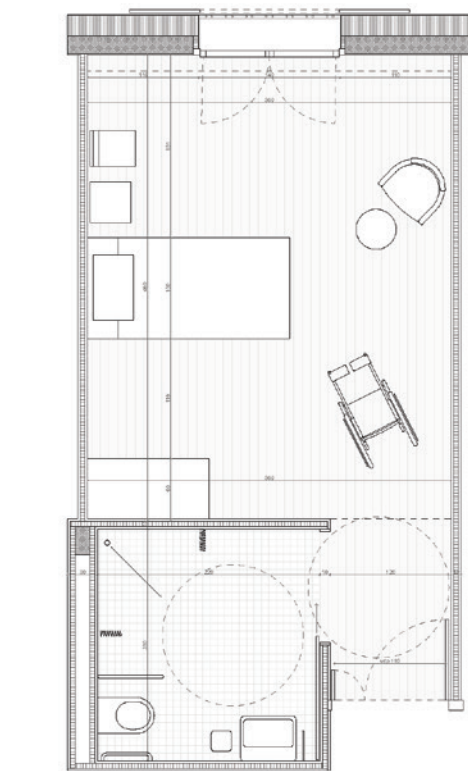


1er étage 1200

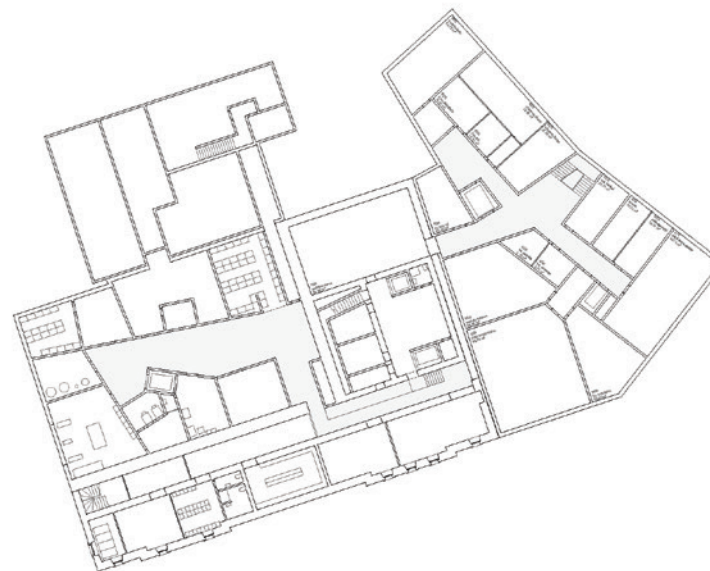


2ème étage 1200





chambre type 120



sous-sol 1 200

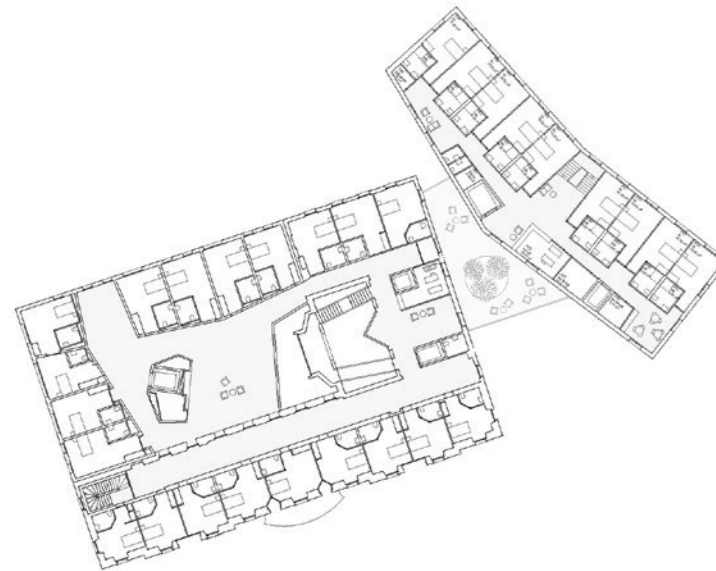


élévation sud 1 200

concours EMS 'Le Glarier' **Tandem**



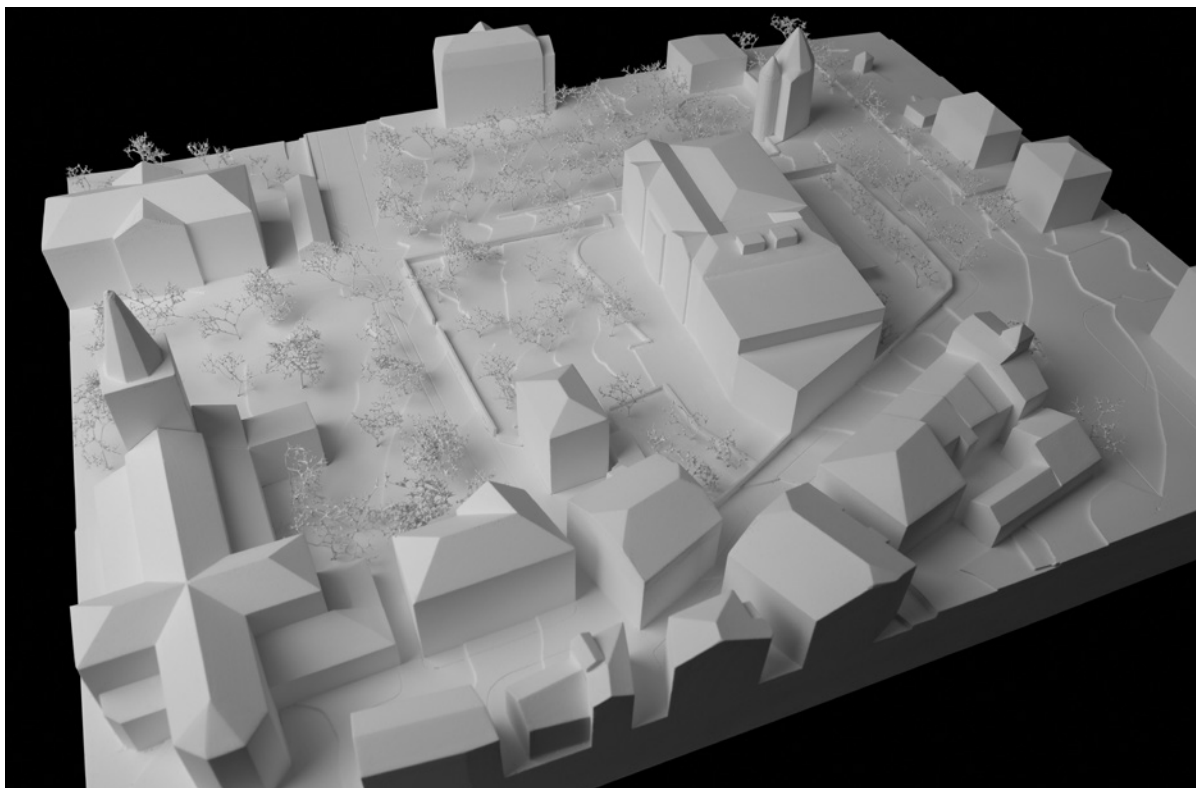
3ème étage 1:200



4ème étage 1:200



élévation sud 1:200



N°26 L'ÉTUDIANTE ET MONSIEUR HENRI

3^E RANG / 2^E PRIX

SAVIOZ FABRIZZI ARCHITECTES, SION

Collaborateurs:

Laurent Savioz, Claude Fabrizio, Lionel Ballmer, Manon Jauzac, Arnaud Jacq, Barbora Pisanova

Delphine Preisig

ALPATEC SA, MARTIGNY

Collaborateur:

Alain Hugo

Par l'implantation de l'extension en prolongement du bâtiment existant, le projet reconnaît la situation actuelle du site et termine en quelque sorte l'organisation existante. La proposition de compléter le bâti jusqu'en limite Est et ainsi créer un grand volume unitaire offre une lecture claire du site en séparant au Nord une zone d'accès regroupant l'entrée, le parking et les livraisons. Au Sud le parc arborisé est maintenu en l'état.

Le jury apprécie l'attention apportée à la volumétrie de l'extension, tant au niveau du raccord à la corniche du bâtiment existant que du rapport d'échelle à la vieille ville de Sion avec un gabarit de 3 étages sur la rue de Savièse. Cependant le souci de prise en compte du contexte ne se retrouve pas dans l'organisation du plan du rez-de-chaussée qui n'entretient de relation particulière ni avec le parc, ni avec la rue de Savièse. La compacité du projet ajouté à la volonté de situer des chambres au rez-de-chaussée ne permet pas de tirer profit de sa position intéressante entre rue et jardin.

La compréhension et la mise en place du programme est rationnelle et maîtrisée. Les locaux de services, dépôts et vestiaires occupent les locaux existants disponibles au 2^e sous-sol. Une nouvelle cuisine fonctionnelle et habilement éclairée par le vide des anciens escaliers est créée au sous-sol de l'extension en lien avec les locaux existants du bâtiment. Les 4 unités de chambres sont réparties une par étage de l'extension. Le rez est occupé par la première unité de psychogériatrie qui profite d'un accès direct à un jardin thérapeutique sécurisé. La seconde unité se situe au 4^e étage avec accès à une généreuse terrasse sécurisée à la vue dégagée sur la vieille ville. Les deux unités de gériatrie occupent les 3^e et 4^e étage. L'organisation des unités de vie articulées autour d'un patio offrent des belles relations spatiales et un apport de lumière de qualité.

Si le jury apprécie la compacité du projet et l'intéressante intégration dans le tissu bâti, il regrette que le traitement de façade proposé ne soit pas aussi sensible, et reste à préciser, afin de mieux s'inscrire dans le site.

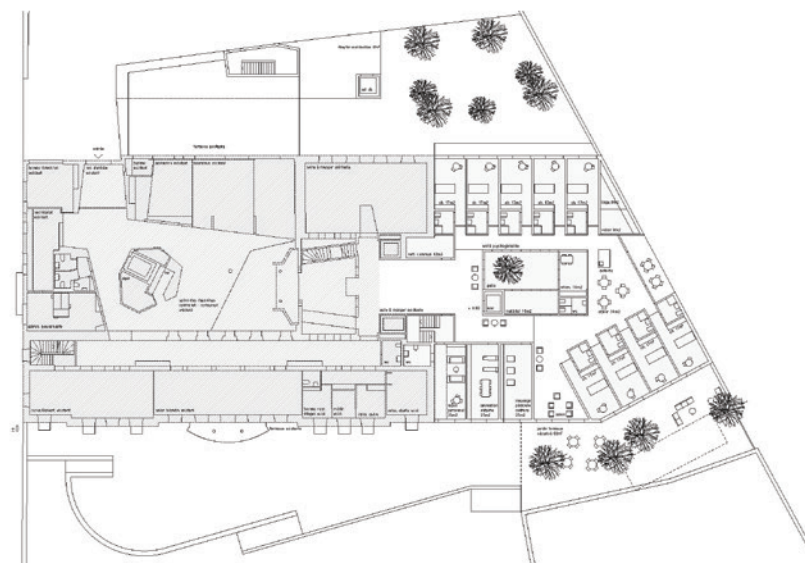
En occupant de manière intelligente les locaux disponibles dans les sous-sols du bâtiment existant le projet présente un volume bâti inférieur à la moyenne. Par contre, malgré le fait d'intervenir de façon relativement limitée dans le bâtiment existant, la mise en oeuvre de l'extension, en accroche à la façade Est à tous les étages laisse entrevoir des perturbations relativement importantes dans l'exploitation de l'établissement pendant les travaux.

La construction de l'extension est effectuée en béton armé, solution permettant une gestion optimale des portées et du système statique pour la configuration choisie. Au sujet du concept parasismique, un joint est prévu entre la nouvelle et l'ancienne partie. Ce choix est possible, mais il pourrait être étudié une solution avec suppression de ce joint (selon conditions des planchers et disposition des refends sismiques dans les deux bâtiments), faisant participer la nouvelle partie dans la stabilité de l'ensemble. Pour la construction, les interventions proposées ne sont pas trop invasives, malgré que certaines nuisances seront engendrées lors de la phase de construction et du raccord du bâtiment.

Les loges de l'édifice sont minérales ce qui l'intègre au milieu avec son environnement urbain, les ouvertures extérieures des chambres laissent également les loges et donnent ainsi un caractère porous et aéré.

Les matérialités intérieures révèlent à contrario la convivialité et la chaleur du lieu, le bois au plancher et au plafond vient habiller la grande hauteur sous plafond de chaque étage de larges ouvertures offrent aux utilisateurs une belle connexion avec la nature environnante.





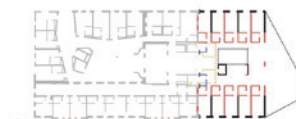
Structure

L'agrandissement construit en 2018 répond aux exigences des normes parasismiques en vigueur, de même que le parti d'ambition le comportement sismique du bâtiment d'origine.

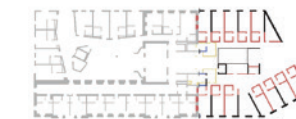
La nouvelle construction sera indépendante de la construction existante, ce qui permettra une mise en place entre les 2 bâtiments.

Les murs périphériques permettront d'obtenir un confinement optimal et assureront un facteur de sécurité supérieur à 1/3.

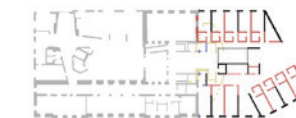
- structure porteuse
- structure tampon
- construction existante
- extension
- construction existante



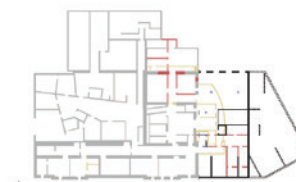
4



11-12



4

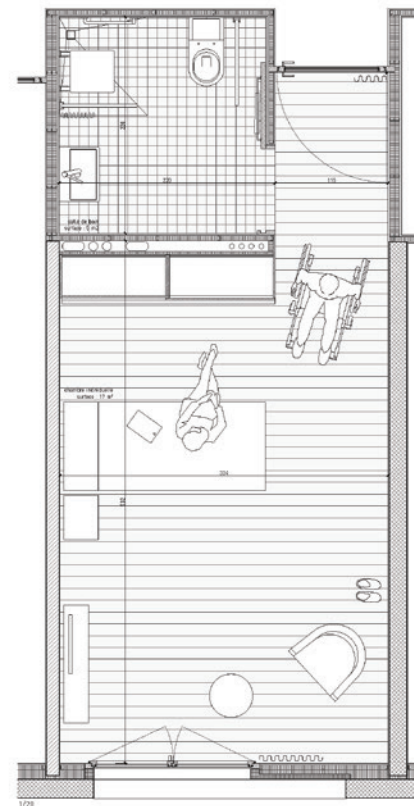
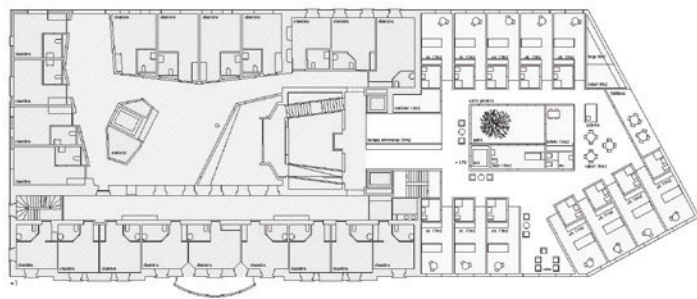


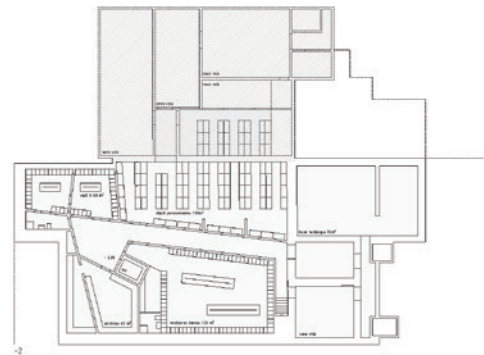
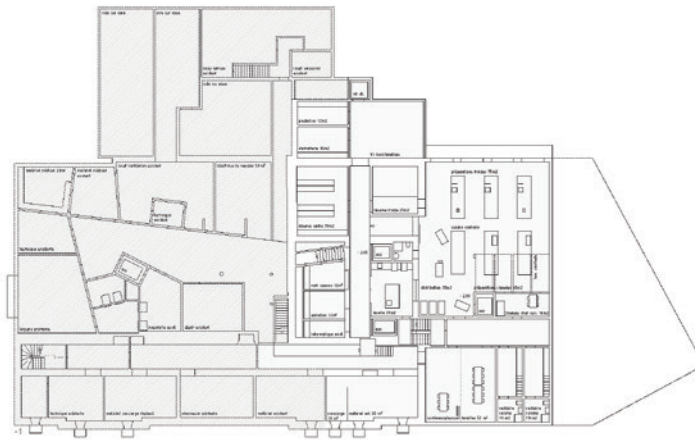
4

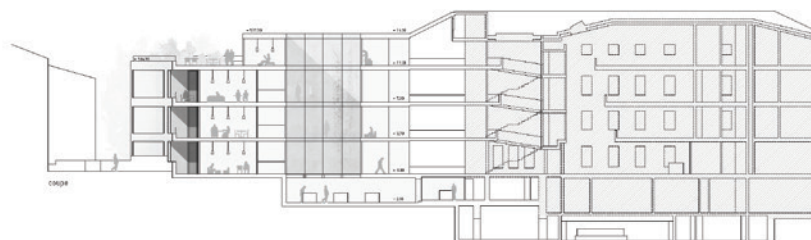
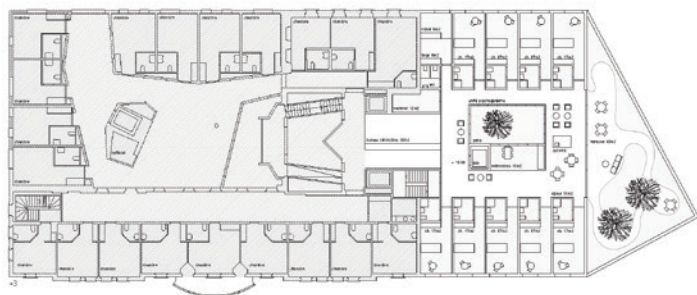
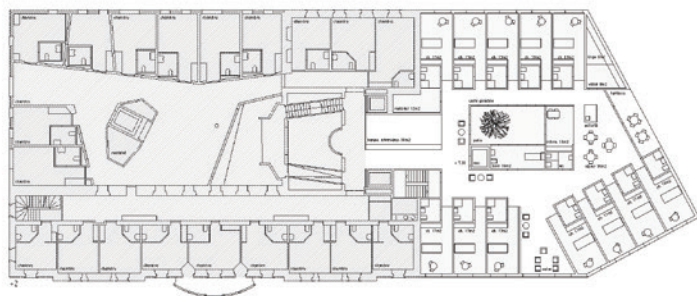


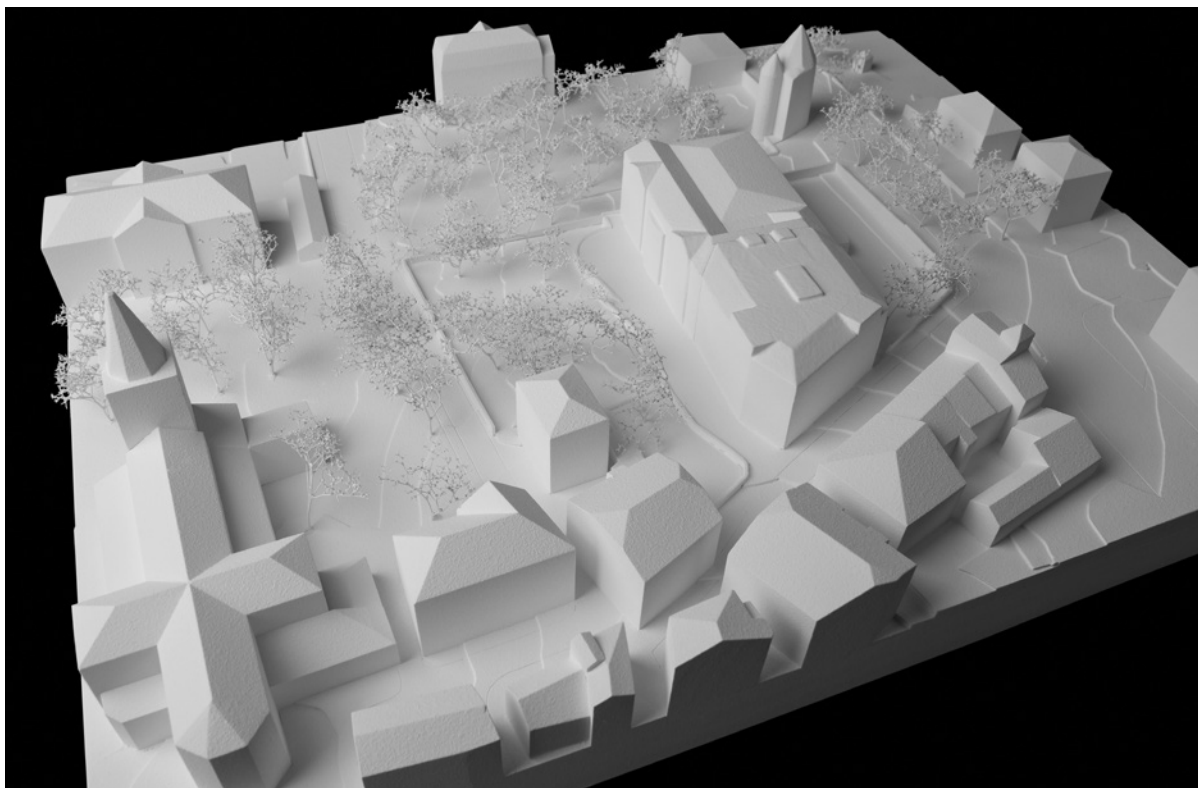
4











N°8 **PALIMPSESTE**

4^E RANG / 3^E PRIX

APOTHEKER & MICHON ARCHITECTES, RENENS

Collaborateurs:

Xavier Apotheker, Pascal Michon

INGEA SA, SION

Collaborateurs:

Rui Pedro Sales Sérgio Lourenço, Sébastien Corthay

Le projet prolonge le bâtiment existant de l'EMS vers l'est dans le respect de l'alignement des façades nord et sud et du gabarit du bâtiment existant. La façade Est s'articule pour créer un front bâti à l'échelle des bâtiments voisins sur la rue de Savièse.

L'extension du bâtiment projeté à l'est ne nécessite que peu d'intervention sur le bâtiment actuel hormis la démolition de la verrière est. Quelques menues interventions sont proposées à chaque étage limitées à la partie est du bâti.

Le projet maintient les espaces extérieurs existants, abritant le parking au nord et le parc jardin au sud. Il crée un nouvel accès piéton au nord de la nouvelle aile pour améliorer l'accès à l'EMS depuis la Vieille Ville. Il offre également un nouvel accès aisé au jardin depuis la rue de Savièse.

Le nouveau bâtiment est articulé autour d'un atrium implanté à l'est dans l'alignement de ceux existants. Le parti d'un atrium peu vitré a été retenu permettant toutefois d'apporter jour et lumière ponctuelle dans les locaux de services, les séjours et les couloirs aménagés de part et d'autre de cet atrium.

Le rez-de-chaussée abrite essentiellement le «réfectoire» et la nouvelle cuisine. Les étages de la nouvelle aile sont projetés au même niveau que ceux du bâtiment existant. Les niveaux 1 et 2, offrant chacun 11 chambres dont une à deux lits, abritent la gériatrie et les niveaux 3 et combles, 9 chambres chacun destinées à la psychogériatrie.

Le jury a apprécié le choix d'un projet qui s'inscrit dans le respect des bâtiments existants et le choix de façades intégrées mais se démarquant du bâtiment existant. Il a constaté que la volonté de respecter le gabarit existant a obligé les porteurs du projet d'aménager le 2^e niveau de psychogériatrie dans des combles munies d'importantes lucarnes. Les chambres de ce niveau peuvent présenter un important problème et un danger pour les résidents vu les angles saillants au droit des lucarnes.

Le jury regrette que les unités de psychogériatrie ne disposent d'aucun accès propre à un jardin privatif. Il relève que la distribution des nombreux espaces séjour et loisirs et des chambres dans les étages pourraient être agencés de manière plus rationnelle pour permettre de respecter le cahier des charges qui demandait 24 chambres en gériatrie et non pas 22 chambres dont 2 à deux lits.

Il a remarqué que le projet compact, rationnel et économique présente un volume inférieur à la moyenne des autres projets. Il a par contre relevé que le choix d'un bâtiment monolithique de cette taille ne respecte pas tout à fait l'échelle des volumes bâtis dans le secteur.

La construction correspond à un système en béton armé, robuste et adapté pour le projet. Au sujet de l'approche parasismique, il est envisagé la disposition d'un joint entre les deux bâtiments, chacun devant être stable par lui-même. Ce choix est possible, mais il pourrait être étudié une solution avec suppression de ce joint (selon conditions des planchers et disposition des refends sismiques dans les deux bâtiments). Pour la construction, les interventions proposées ne sont pas trop invasives, malgré que certaines nuisances seront engendrées lors de la phase de construction et du raccord du bâtiment.



L'EXTENSION, un volume minimal analogue aux bâtiments de la ville.

IMPLANTATION URBAINE, Échelle 1:2000

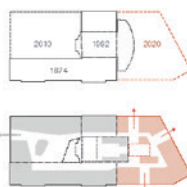


ÉPOQUES DE CONSTRUCTIONS

1874 - Éminaire
1956 - Surélévation éminaire (1 niveau)
1962 - Hame le Glorie
2010 - Extension Hame le Glorie
2020 - Extension Hame le Glorie

CIRCULATION ET VUES

Existait : circulation en boucle autour d'un atrium, pont de vue diverse sur l'extérieur
Extension : distribution en boucle autour d'un atrium, pont de vue diverse sur l'extérieur



SITUATION

L'extension propose d'ajouter à l'existant un volume minimal et complet afin de former une entité identifiable. Son implantation permet de créer un front bâti sur la rue de la Gare en lien avec le réseau de rues existantes de la ville et de permettre de préserver deux espaces extérieurs majeurs.

Au nord, un dédoublement urbain sur l'avenue Ritz met en valeur la Tour des Sion et les vues qui s'offrent à elle. Son entassement en courbes permet de gérer tous les flux d'activités de l'extension.

Au sud, le jardin aboult offre un espace de détente très apprécié des usagers. Sa conception préserve le réseau d'espaces verts liés aux monuments d'importance régionale avoisinants.

RELATION A L'EXISTANT

Le bâtiment a connu au cours de son existence de nombreuses transformations. L'expression actuelle de son volume est donc composée d'une addition d'orientations successives d'éléments faciles.

Suivant cette logique, le nouveau volume vient d'adhérer au bâtiment existant en prolongeant son gabarit et son organisation interne : un nouvel atrium complet sous voûte, et les circulations horizontales sont prolongées en formant une boucle.

L'extension profite ainsi des équipements existants tels que les distributions verticales et les locaux de services en sous-sol.

L'ensemble entre rue de la Gare et la rue de la Gare reprend les langages architecturaux de l'existant, tout en exprimant sa propre identité à une matérialité minimale assumée. Des nuances de béton permettent de marquer en front de rue en lien avec le mur existant, des enseignes rappelant les morphologies similaires existantes dans la ville afin, et les cadres de fenêtres en bois confèrent un aspect domestique à l'ensemble.

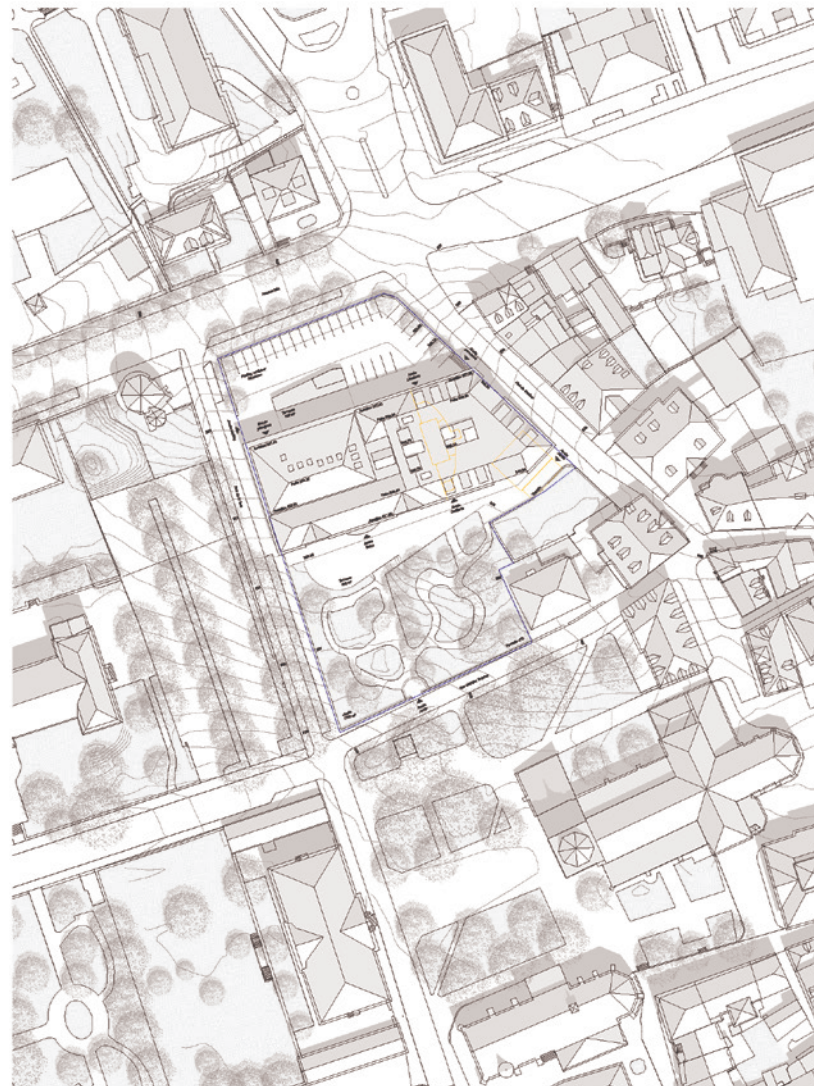
TYPOLOGIE DES UNITÉS DE VIE

Afin que les locaux techniques et de services sont répartis dans le nouveau volume, les espaces d'habitat des patients s'organisent sur 5 niveaux hors sol en prolongement des niveaux existants.

Au rez-de-chaussée, en continuité des espaces légers et aérés, se trouvent les espaces d'animation, le réfectoire et la cuisine centrale. Ils profitent d'un lien visuel direct avec l'environnement extérieur, cette partie pour le réfectoire et cette rue pour la cuisine.

Dans les étages supérieurs, les unités de vie s'organisent autour d'un atrium avec lumière zénithale. Les circulations horizontales sont conçues d'espaces communs de salles d'attente et organisées en quinconce sur l'atrium ou vers l'extérieur. Ce système offre des espaces de vie privés et ouverts sur l'environnement, favorisant ainsi un caractère domestique plus qu'hospitalier.

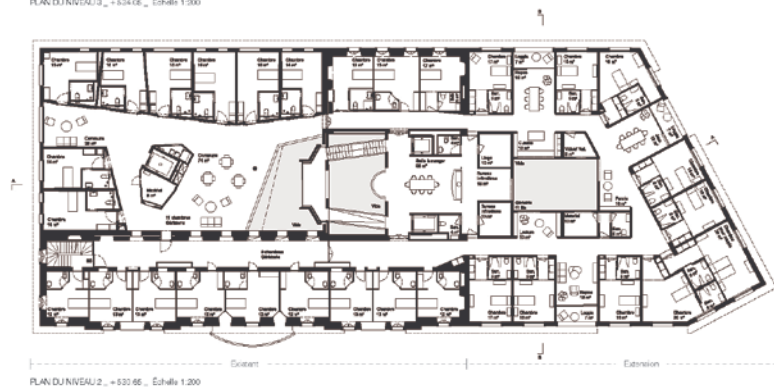
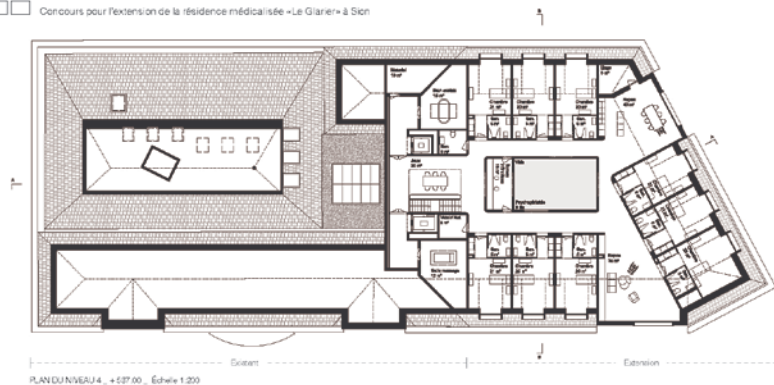
Afin de faciliter des espaces de vie qualitatifs et de s'intégrer au tissu urbain le prolongement morphologique du volume existant, la répartition du nombre de lits par unité de soins a été conçue en lien avec le programme initial et répond à la demande de création de 42 nouveaux lits.



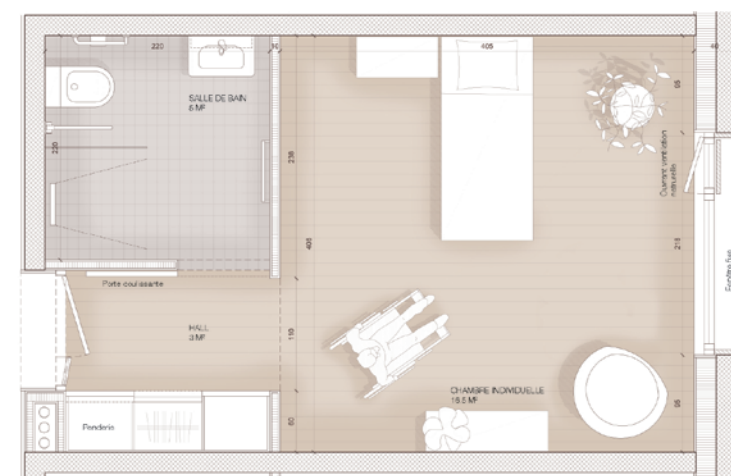
PLAN DE SITUATION, Échelle 1:500

PALIMPSESTE

 Corcours pour l'extension de la résidence médicalisée «Le Glarier» à Sion



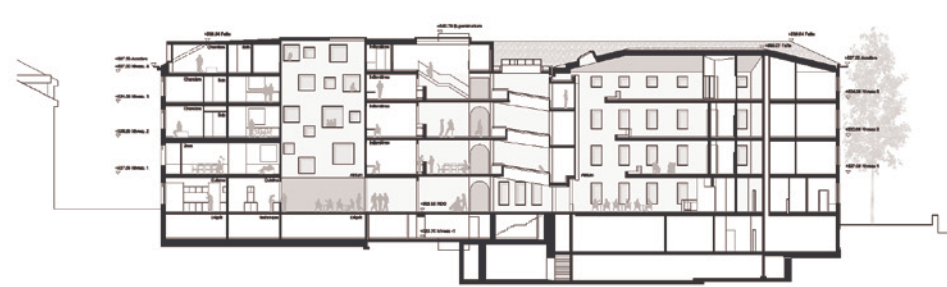
ESPACES COMMUNS, une succession d'espaces intimes



■ ■ ■ PALIMPSESTE
 ■ ■ ■ Concours pour l'extension de la résidence médicalisée «Le Glanier» à Sion



COUPE TRANSVERSALE _B-B_ Echelle 1:200



COUPE LONGITUDINALE _A-A_ Echelle 1:200



L'ATRIUM, des vases ardoises uniment colorés de l'extension

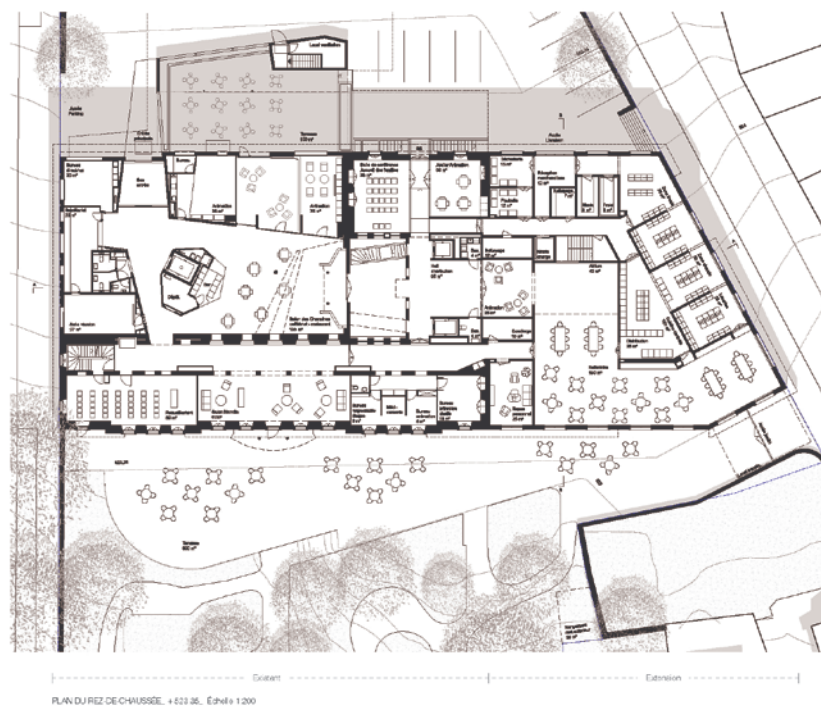
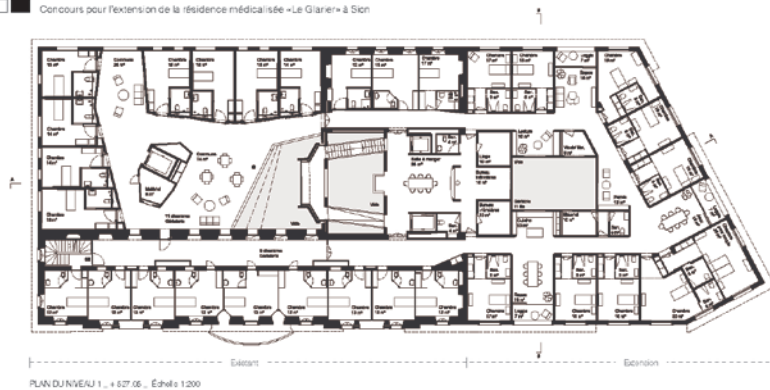


ÉLEVATION NORD Echelle 1:200

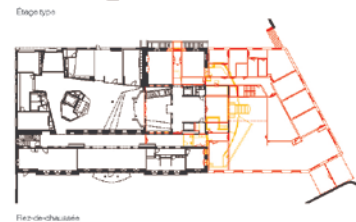
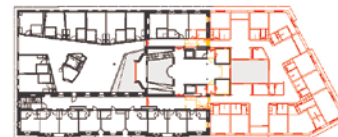


ÉLEVATION SUD Echelle 1:200

PALIMPSESTE
 Concours pour l'extension de la résidence médicalisée «Le Glarier» à Sion

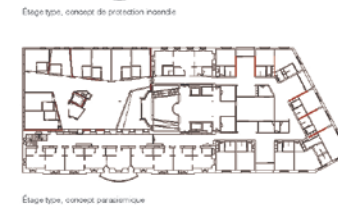


EXISTANT / CONSTRUCTION / DEMOLITION



Niveau -1

SECURITE ET SECURITE

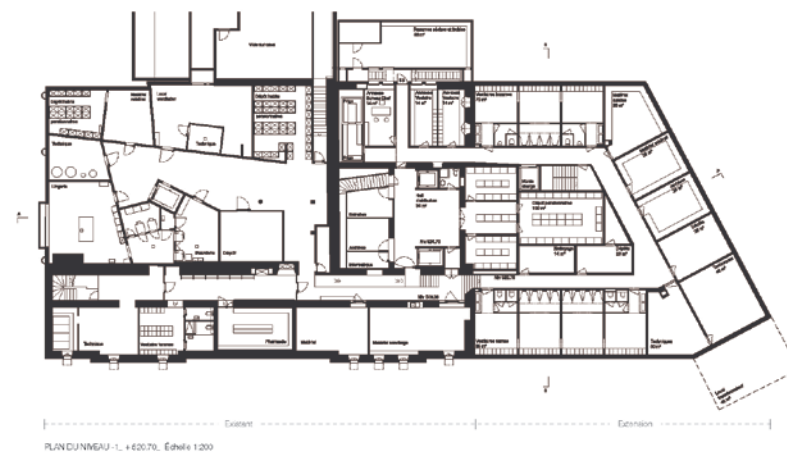


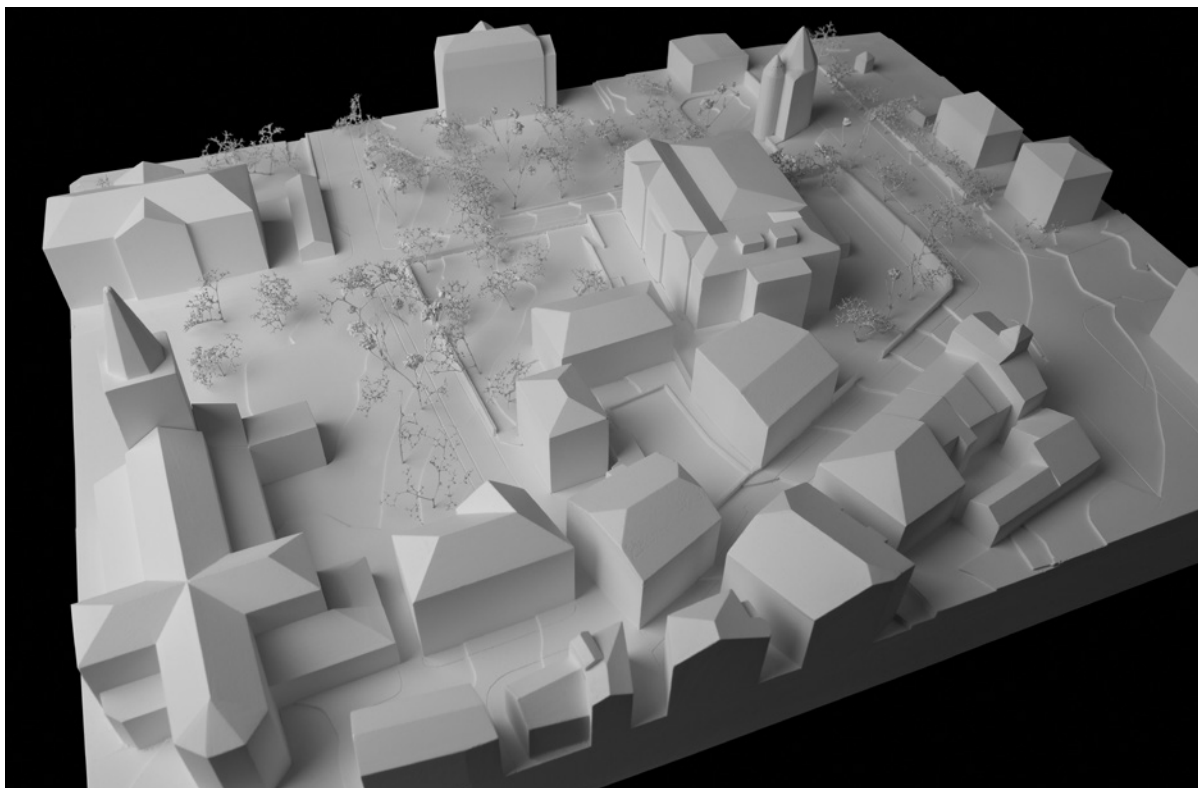
CONCEPT PROTECTION INCENDIE

Étant donné l'affaiblissement et la surface totale des étages, un minimum de deux voies d'évacuation verticales est nécessaire. Pour des raisons d'optimisation économique et de confort, le projet utilise les voies d'évacuation existantes avec une mise aux normes, notamment par la création d'une sortie de secours au rez-de-chaussée en façade nord et la mise en place de portes coupe-feu. Deux compartiments paramétriques sont créés autour de la cage d'escalier centrale afin de respecter les distances des voies de fuite. La situation actuelle bénéficie donc du projet d'extension afin d'améliorer sa sécurité.

CONCEPT PARAMÉTRIQUE

S'agissant d'un bâtiment de classe d'ouvrage II situé dans une zone défavorable au séisme, une attention particulière est portée à l'implémentation des rétro-remontages. Il n'est pas souhaitable d'augmenter la sollicitation sur les étages par l'effet de liaison des excentricités, leur emplacement est donc défini de sorte à ce que le centre de rigidité soit proche du centre des masses. La rigidité globale du bâtiment est assurée par 8 rétro-remontages, trois par direction, du nord-est au dernier étage. Une analyse par spectre de réponse indique que le mode principal de l'ouvrage se situe sur le plan horizontal et que les déplacements maximaux sont de l'ordre de 50 mm. Les dalles étant alignées entre le bâtiment existant et le nouveau bâtiment, le risque de matelotement des dalles contre les murs est négligeable. L'extension n'est pas liée au bâtiment existant, un joint entre les deux bâtiments est prévu.





N°28 LILA

5^E RANG / 2^E MENTION

ATELIER BALAN SEMADENI, GENÈVE

Collaborateurs:

Stefana Balan Semadeni, Ruben Semadeni, Nicolas Waechter

PACHO RODRIGUEZ DIAZ SARL, CAROUGE

Collaborateurs:

Gustavo F. Rodriguez, Michel Lugon

Le projet propose une répartition claire du programme en deux entités de 4 étages articulées autour d'une galerie vitrée les reliant au bâtiment existant. Le volume EST accueille au rez-dechaussée la nouvelle cuisine à proximité de la salle à manger et bien desservie pour les livraisons, le volume SUD regroupe au niveau inférieur les salles d'activités des résidents en lien direct avec le jardin. Les étages accueillent les chambres réparties chaque fois sur trois niveaux. Le Jury relève la qualité du dispositif urbanistique mis en place, en particulier l'accroche morphologique à la vieille ville le long de la rue de Savièse. Cependant, il remarque que ce dispositif crée une place qui n'a pas lieu d'être entre les deux volumes nouveaux et les deux bâtisses existantes en contrebas. De même, le volume disposé au sud condamne l'existence du seul arbre majeur du jardin de l'EMS et péjore le dégagement des chambres de l'angle sud-est du bâtiment existant.

L'organisation intérieure des trois unités de gériatrie est bien maîtrisée, ce qui n'est pas le cas de la psycho-gériatrie où les unités en duplex posent problème pour l'exploitation, tout comme leur éloignement par rapport au jardin thérapeutique. A noter encore que la hauteur réduite des étages de combles afin d'harmoniser les gabarits avec le contexte urbain porte préjudice à l'habitabilité des chambres, particulièrement en psycho-gériatrie.

Dans sa mise en oeuvre, par contre, le projet aurait l'avantage de très peu perturber l'exploitation durant le chantier grâce à ses interventions minimales sur l'existant et le détachement des nouvelles constructions par rapport au volume principal. Les volumétries très compactes et largement audessous de la moyenne des propositions laisseraient également augurer d'une bonne économie de projet. Dans ce cadre, une proposition un peu plus «luxueuse» que le crépi périphérique pour les façades aurait pu se justifier et mieux témoigner du respect porté au contexte historique.

Le projet propose la construction de deux bâtiments de dimensions modérées à proximité de l'édifice existant. Les nouvelles constructions sont envisagées en béton armé, ce qui est un choix rationnel et efficace. Les nouveaux bâtiments sont conçus avec une sécurité parasismique suffisante mais ne participent pas à la stabilisation du bâtiment existant, pour lequel la sécurité parasismique devra être vérifiée séparément.



plan de situation 1:500

ANALYSE URBAINE

Le parcelle du concours se trouve dans une zone d'habitat entre deux types de tissu urbain bien définis :

- le tissu dense de la vieille ville, caractérisé par une grande proximité entre les bâtiments,
- le tissu composé de bâtiments à grande échelle au nord-ouest.



analyse urbaine

L'EMS "Le Glazier" fait clairement partie du tissu à grande échelle et se présente comme un élément à intégrer dans l'existant.



René Victor Aubert
"Le grand bâtiment de la rue", 1944



plan de situation 1:100



plan de situation 1:100

CONCEPT

Le programme du concours vise à créer un agencement important de la surface d'accueil des résidents.

Le projet s'inscrit en deux points volumes compacts afin de donner un caractère domestique à l'habitat collectif.

Le projet se veut comme une "structure urbaine" qui entasse le tissu de la parcelle et se relie au tissu du quartier de la vieille ville.



plan de situation 1:500

PROGRAMME

L'ensemble du programme est réparti dans les deux nouveaux bâtiments :

Le bâtiment situé sur la rue de la République affecte toutes les unités de logement résidentielles sur trois étages. Il s'agit d'un bâtiment à usage de logement résidentiel.

Les 24 chambres de logement résidentiel sont réparties en 3 unités de 8 chambres par étage, ce qui leur donne un caractère de "grand appartement" pour les résidents.

Les deux unités de psychogériatrie prennent place dans le bâtiment de la rue de la République. Dans ce bâtiment, chaque unité est répartie sur 2 niveaux de la manière suivante :

- 1 étage d'accueil d'unité - espace commun = 6 chambres,
- 1 étage intermédiaire - activité de jour = 3 chambres.

Cette répartition permet d'avoir toujours très peu de chambres actuelles autour des locaux communs.

Chaque unité a un accès direct à un espace extérieur et un espace de détente.

Les résidents sont accueillis sur les espaces communs et peuvent profiter d'un grand appartement. Le programme prévoit l'ensemble des services.

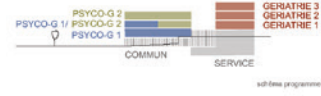
Pour faciliter la réinsertion entre les deux unités de psychogériatrie un espace avec une cour commune est prévu sur site.

Les deux nouveaux bâtiments sont reliés au réseau d'égouts et au réseau de chauffage central. Ce dernier est complètement séparé et un réseau de transferts est prévu.

La liaison du réseau de chauffage central aux 3 bâtiments est conçue comme un élément clé, permettant d'avoir une liaison directe entre les 3 bâtiments.

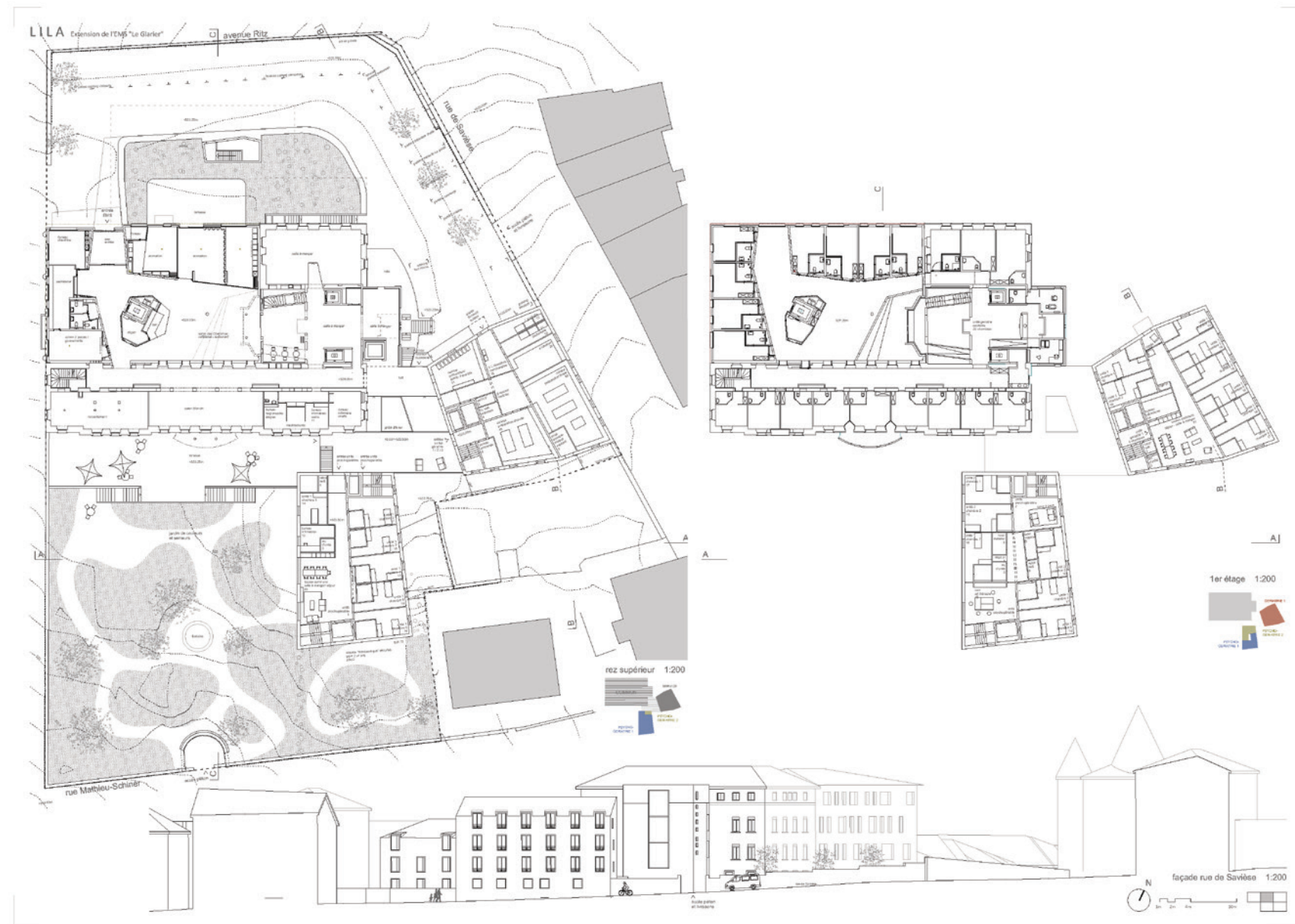
- rétro-éclairage des façades des bâtiments existants aux nouveaux bâtiments ;
- créer un accès direct aux résidents résidents des nouveaux bâtiments ;
- connecter la nouvelle unité qui prend place au sud-ouest du nouveau bâtiment existant à la salle à manger existante.

Le nouveau programme des espaces extérieurs est conçu aux résidents pour leur permettre de profiter du bâtiment existant, avec une nouvelle aire de jeux pour les résidents. La partie du programme de service (bains, archives, stockage, etc.) se trouve dans le nouveau bâtiment du bâtiment existant et est reliée au réseau existant.



plan de situation







ACCÈS / PARKING

Le parking existant est peu utilisé et propose 26 places.
Le projet de parking propose un jardin vertical dans la proximité de l'entrée existante du FEMS.
La zone de livraison (délivrance, livraison, etc.) reste sur le site de l'ancien FEMS.
L'accès à la livraison est sécurisé par la zone.

MATÉRIEL / CONCEPT ÉNERGÉTIQUE

Le choix de la façade s'est porté sur un système simple et économique : isolant minéral avec une membrane isolante. Cette façade est conçue et s'inscrit avec des matériaux locaux, tel que les briques réutilisées des fondations en pierre naturelle. Ces briques ont un aspect sobre et s'inscrivent à la façade, qui s'inscrit parfaitement dans l'architecture existante du centre historique et crée un dialogue avec l'ancien FEMS existant.
L'ensemble des matériaux est conçu local, dans la mesure du possible, suivant une production durable et avec une énergie grise réduite.

Chaque fenêtre sera équipée d'un store en toile comme protection solaire. Des stores extérieurs permettent aux résidents de mieux maîtriser la température intérieure.

Le chauffage est proposé avec des sources géothermiques, si le sol n'est pas gelé, et des pompes géothermiques. Des pompes solaires sont prévues pour la production d'eau chaude sanitaire, comme un système de ventilation double flux avec récupération de chaleur.

STRUCTURE / CONCEPT BÂTIMENT

La structure générale est composée par des murs porteurs en BA de 20 cm pleins dans des murs périphériques supportant des dalles d'épaisseur 20 cm d'appui sur les murs. L'ensemble est sur un noyau central. Les murs porteurs (P1 et P2) et P3 sur 1 étage sont en BA de 20 cm pleins. Les murs périphériques sont en BA de 20 cm pleins. Les murs porteurs sont sur la hauteur, par les cages d'escalier - ascenseur, le tout est par les dalles et ancré par le noyau et la dalle sur support.
Cela permet un bon comportement sismique de l'ensemble.



schéma structurel

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Le projet existant au FEMS est réorganisé avec de nouveaux espaces extérieurs :

- la partie centrale propose un jardin des couleurs et de senteurs, proposant des plantes de toutes sortes et une variété de légumes et de fruits dans le jardin.
- Les résidents voient les saisons (automne, printemps, été) à travers le jardin.
- une terrasse de planches de bois aux aménagements pour place au pied du nouveau bâtiment.
- un jardin thérapeutique (Jardin d'Or) est créé aux résidents de psychiatrie, leur permettant de profiter du jardin en toute sécurité.
- la terrasse du bâtiment de FEMS existant est légèrement modifiée afin de s'adapter à la nouvelle configuration des bâtiments.

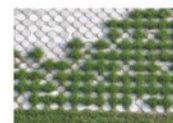
Un nouvel aménagement est proposé au FEMS, dans la zone d'entrée existante :

- l'aménagement du jardin, contre le mur périphérique est conçu.
- un jardin de plantes pour place entre le parking et FEMS existant, permettant aux résidents de profiter d'une terrasse extérieure d'été et d'une vue sur une grande terrasse.

Dans le hall, un jardin d'hiver permet de profiter de plantes tout l'année dans un espace protégé de l'été et du vent.



jardin



jardin parking



jardin

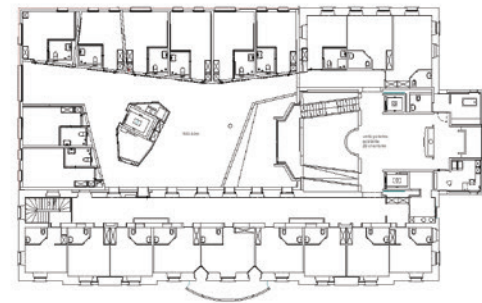


coupe A - A 1:200

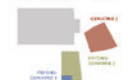


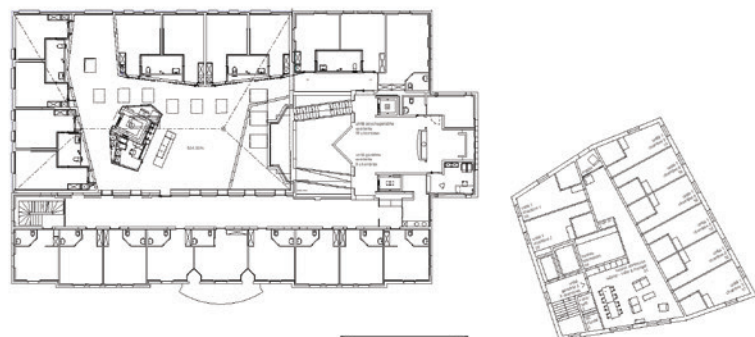
coupe C - C 1:200

LILA Extension de l'EMS "Le Glarier"

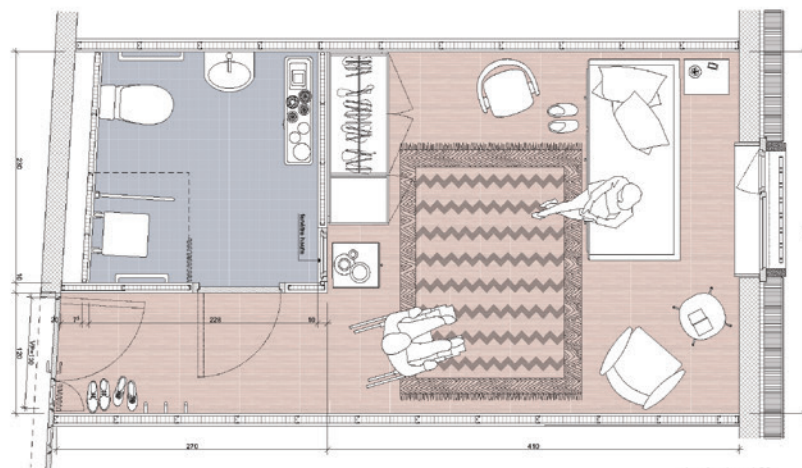


2ème étage 1:200





3ème étage | 1:200



chambre type 1:20



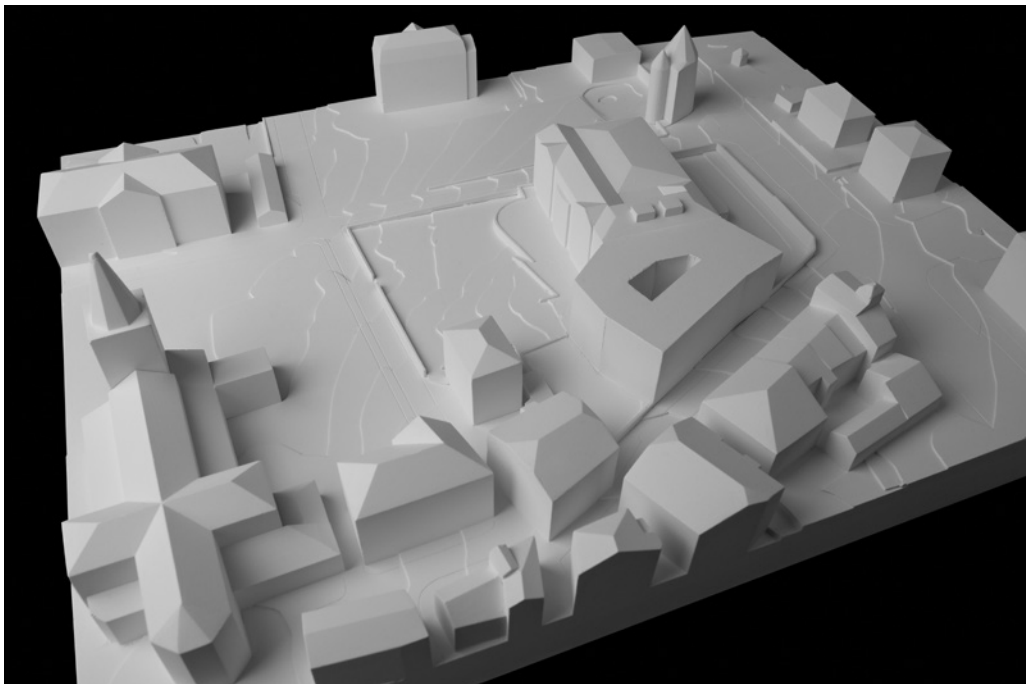
2ème sous-sol (EMS existant) 1:200



façade 1:20

détail 1:20

PROJETS NON CLASSÉS



N°1 LE TEMPS DES CERISES

EDOARDO BUSINARO ARCHITETTO, MILAN

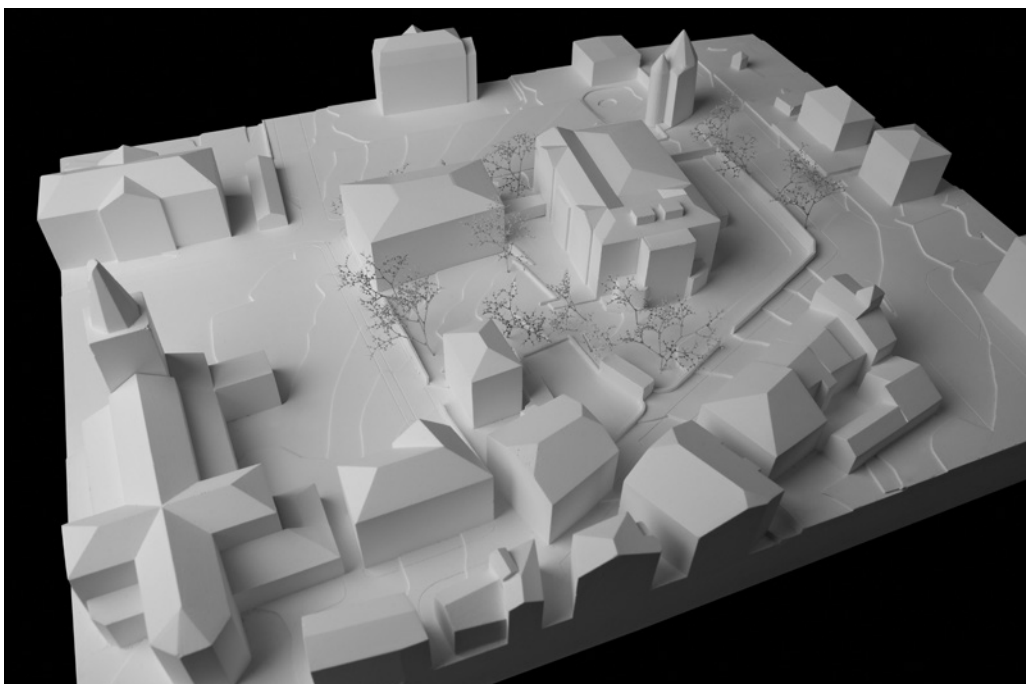
Collaborateurs:

Francesco Balsarini, Gabriele Boretti, Ottavio Pedretti
Andrea Pedrotti

STUDIO DI INGEGNERIA ROBERTO MONDADA,
BALERNA

Collaborateurs:

Vincenzo Pavia, Carmine Serino



N°2 LUDOVIC

GDAP ARCHITECTES SARL, GENÈVE

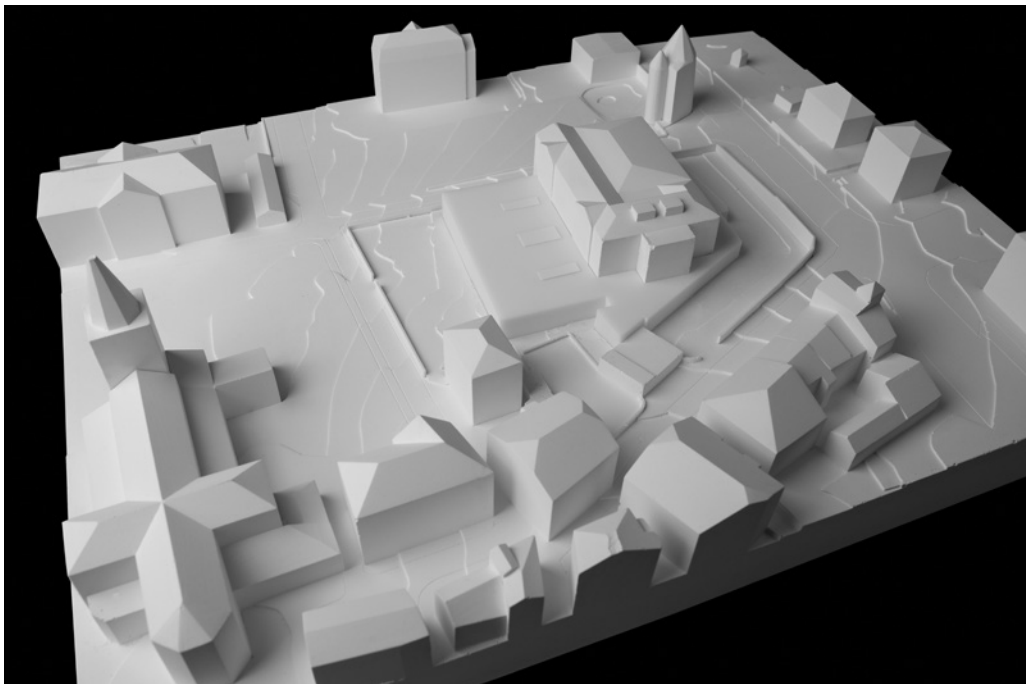
Collaborateurs:

David Gaston Robles, Gonzalo Martinez Marquez,
Jose Luis Tejedor Calvo, Andres Subira Subira

RLJ INGENIEURS CONSEILS SA, PENTHALAZ

Collaborateur:

Joel Duc



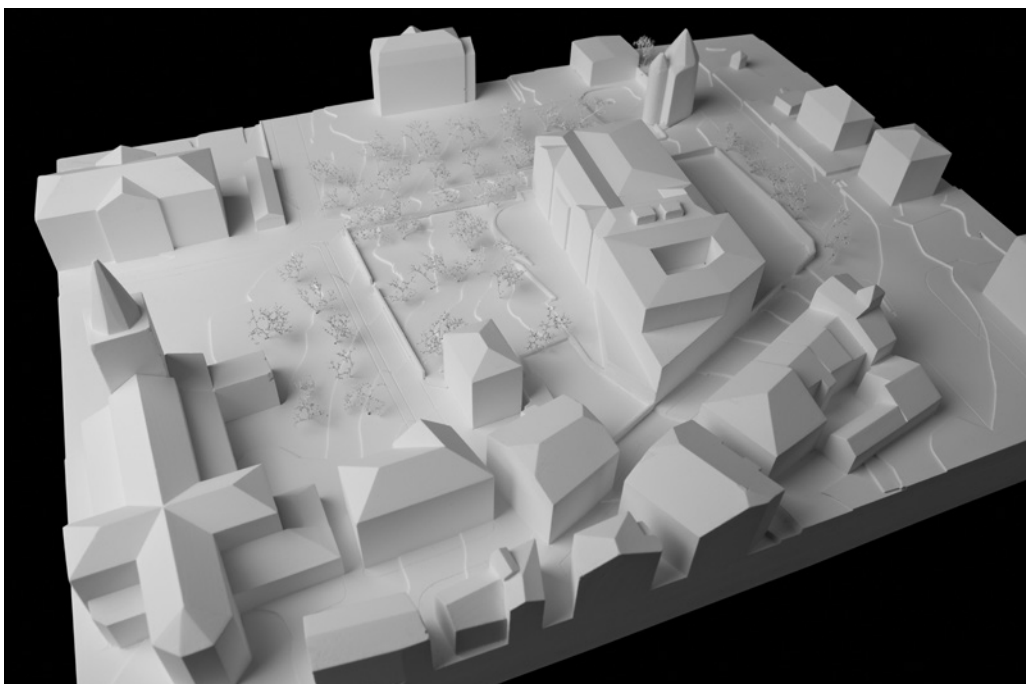
N°3 MAURICE ET CÉCILE

MARIE CHARNET, LAUSANNE

Collaborateur: David Guzman

COMPAS INGENIEURS SARL, LAUSANNE

Collaborateur: Alexandru Moraru



N°4 TOUCHE PAS A MON PARC

SUTER SAUTHIER ARCHITECTES SA, SION

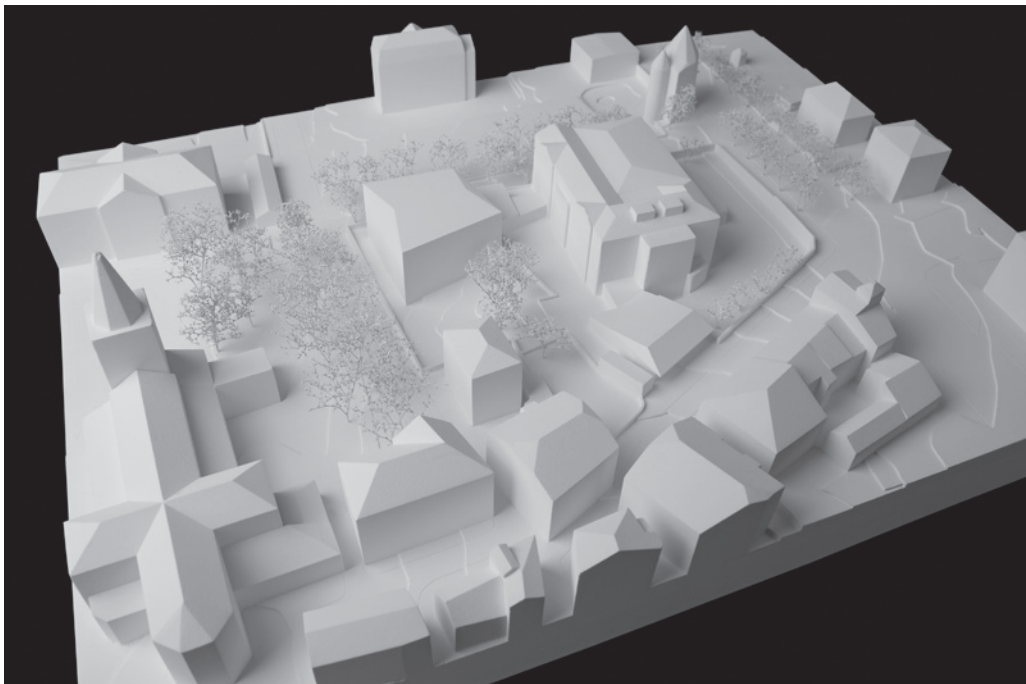
Collaborateurs:

Christian Suter, Raphaël Sauthier, Julian Hertel, Ines Leal,
Sylvie Delalay, Jeremy Rey

SD INGENIERIE DENERIAZ & PRALONG SION SA,
SION

Collaborateurs:

Xavier Mittaz, Pierre-François Décoppet



N°5 LE CONTE DES DEUX GALETS

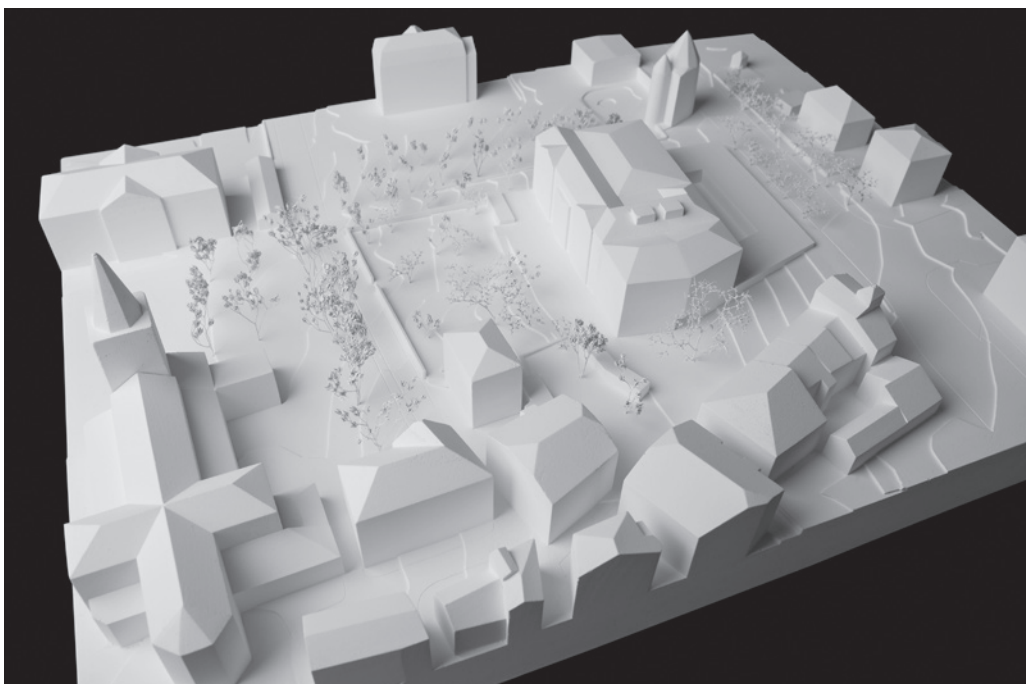
LACROIX CHESSEX, GENÈVE

Collaborateurs:

Hiéronyme Lacroix, Simon Chessex, David Koehn, Olivier di Giambattista, Tanguy Vanderberghe, Benedetta Zucchi

AIC INGENIEURS CONSEIL, LAUSANNE

Collaborateur: Claude Schaer



N°6 APOSTROPHES

BURRUS NUSSBAUMER ARCHITECTES, GENÈVE

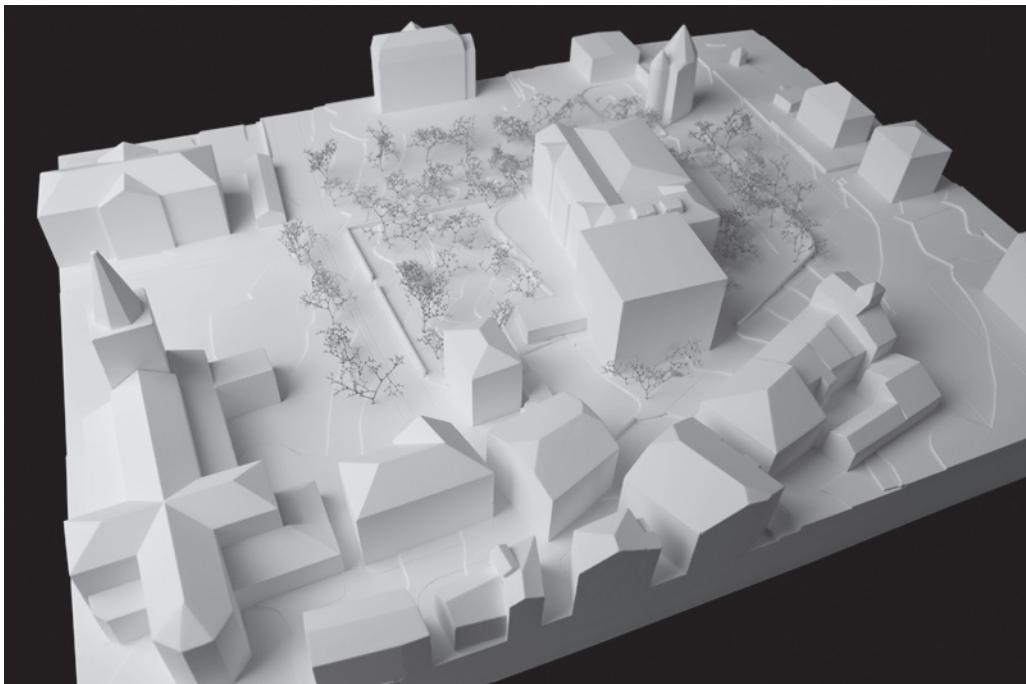
Collaborateurs:

Alexis Burrus, Raphaël Nussbaumer, Hugo Botella
Thibaud Hérent, Yannick Schröder

B+S INGENIEURS CONSEILS SA, GENÈVE

Collaborateurs:

Marcio Bichsel, Antonin Savatier



N°7 LES JARDINS DU SÉMINAIRE

ATELIER JORDAN ET COMAMALA ISMAIL
ARCHITECTES, DELÉMONT, ZÜRICH

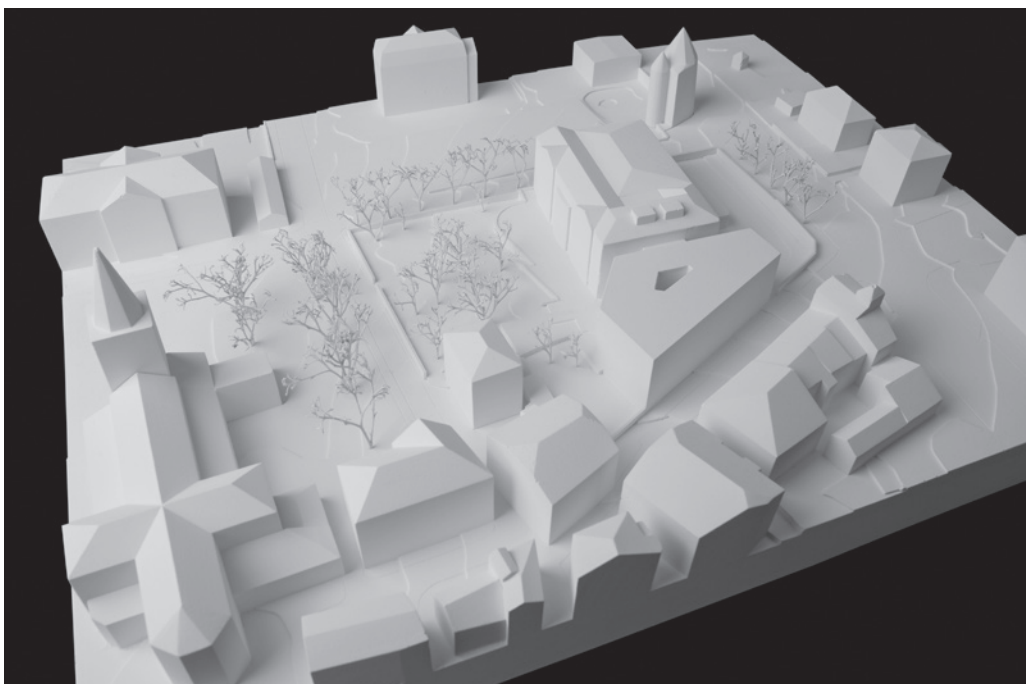
Collaborateurs:

Alicia Chavier, Toufiq Ismail-Meyer, Frédéric Jordan,
Diego Comamala

MANTEGANI & WYSSEIER INGENIEURS &
PLANIFICATEURS SA, BIENNE

Collaborateurs:

Guy Mayor, Jan Hamm, Fabian Hürzeler, Hughes Rey,
Nadia Pfister, Maximilien Kor



N°9 LA PORTE DE SAVIÈSE

OS ARCHITECTES + JBC ARCHITECTES,
MARIN-EPAGNIER

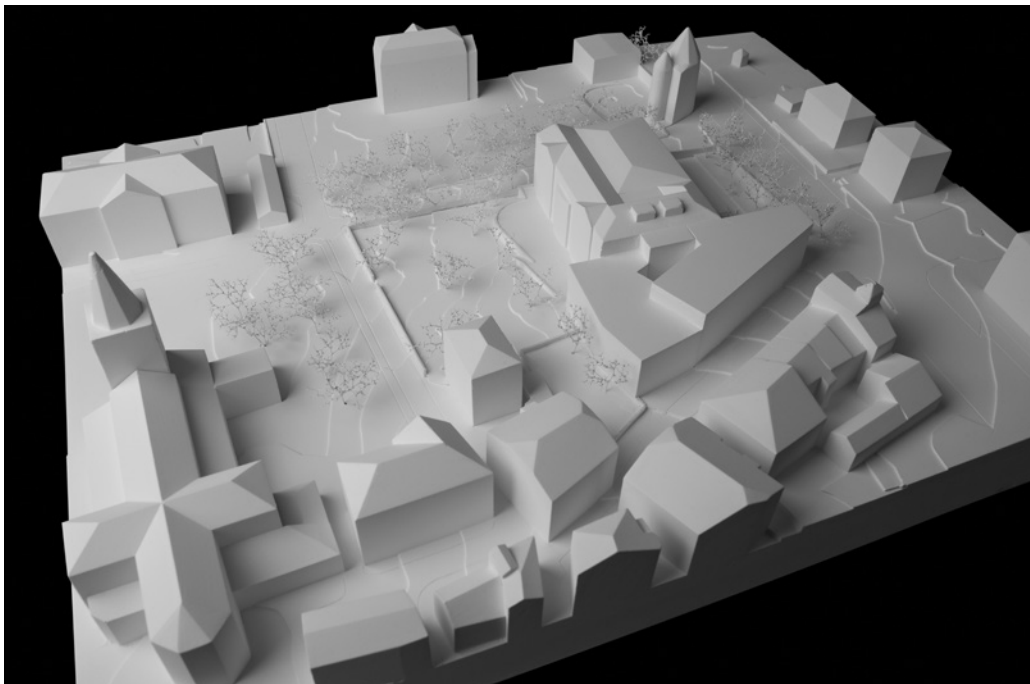
Collaborateurs:

Marco Dos Santos, Julien Crettaz, Jessy Beney,
Yannick Messerli, Pierrick Barras, Patrick Oliva

BUREAU D'INGENIEURS SIMON CRETТАZ SA,
SIERRE

Collaborateur:

Simon Crettaz



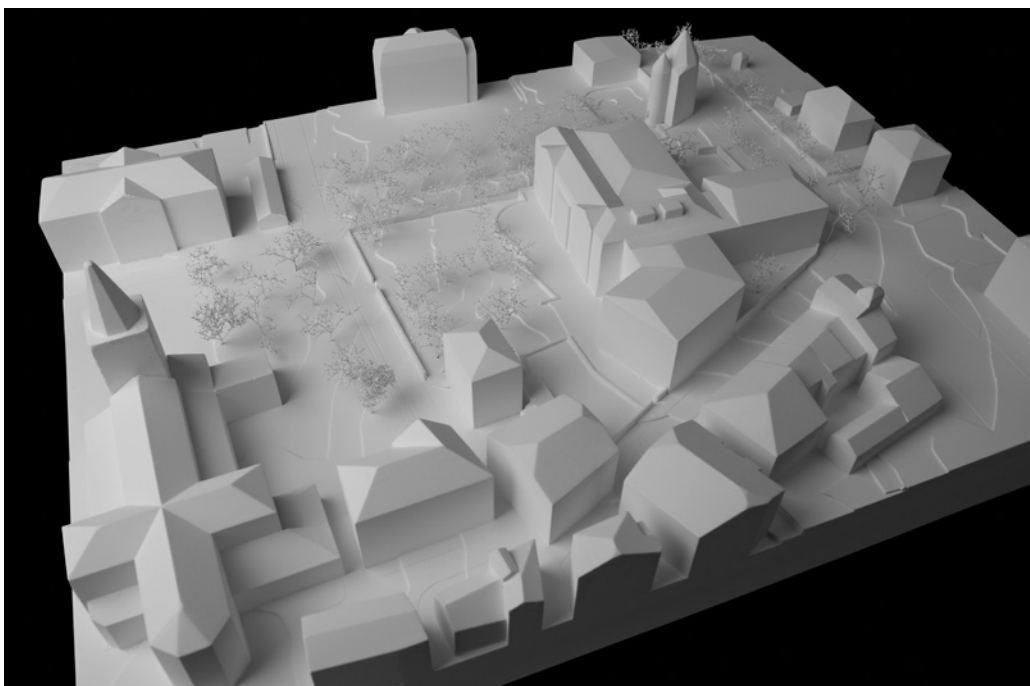
N°10 LES RACINES DU CIEL

MBD SA ARCHITECTES SIA, SION

PAUL GLASSEY SA, SION

Collaborateurs:

Paul Glassey, Etienne Glassey, Edmar Martins



N°11 CLOS DU GLARIER

DVARCHITECTES & ASSOCIÉS SA, SION

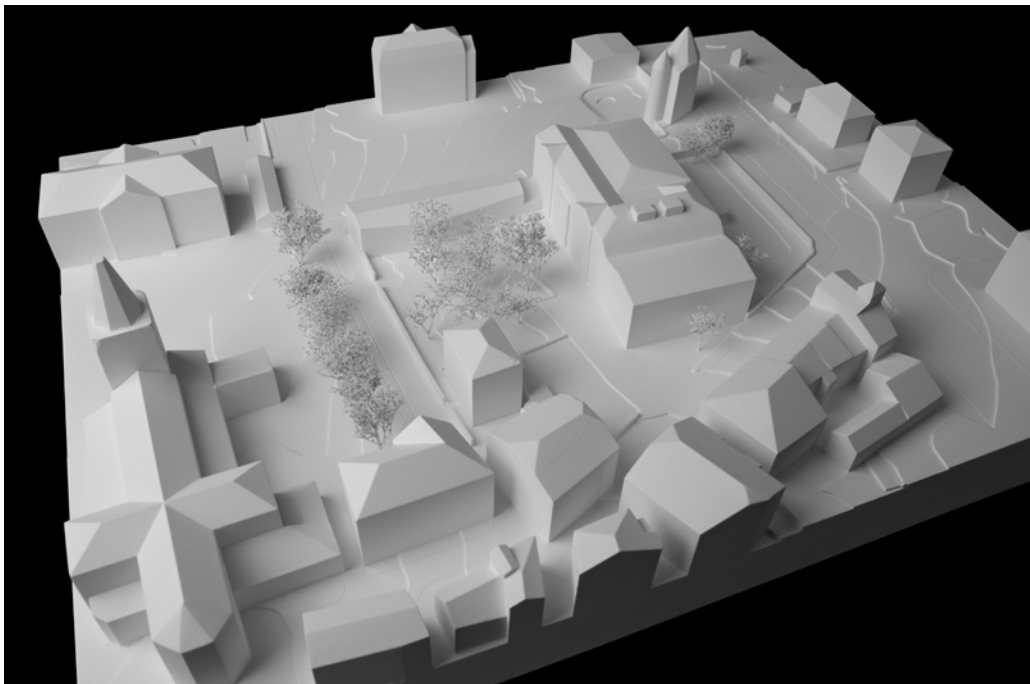
Collaborateurs:

Anne-Line Darbellay-Duss, Glenn Cotter, Hare Stefan,
Clémence Fauchère, TERENCE Biselx, Alan Zen Ruffinen,
Julien Praz, Zoé Bonomi

HUBER & TORRENT SA, MARTIGNY

Collaborateurs:

David Torrent, Patrick Bruchez, Michel Pinto,
David Kuonen, Claire Lattion, Kevin Balleys,
Carlo Ugolotti



N°12 ONE, TWO, TREE

TRANSVERSAL ARCHITECTES, LAUSANNE

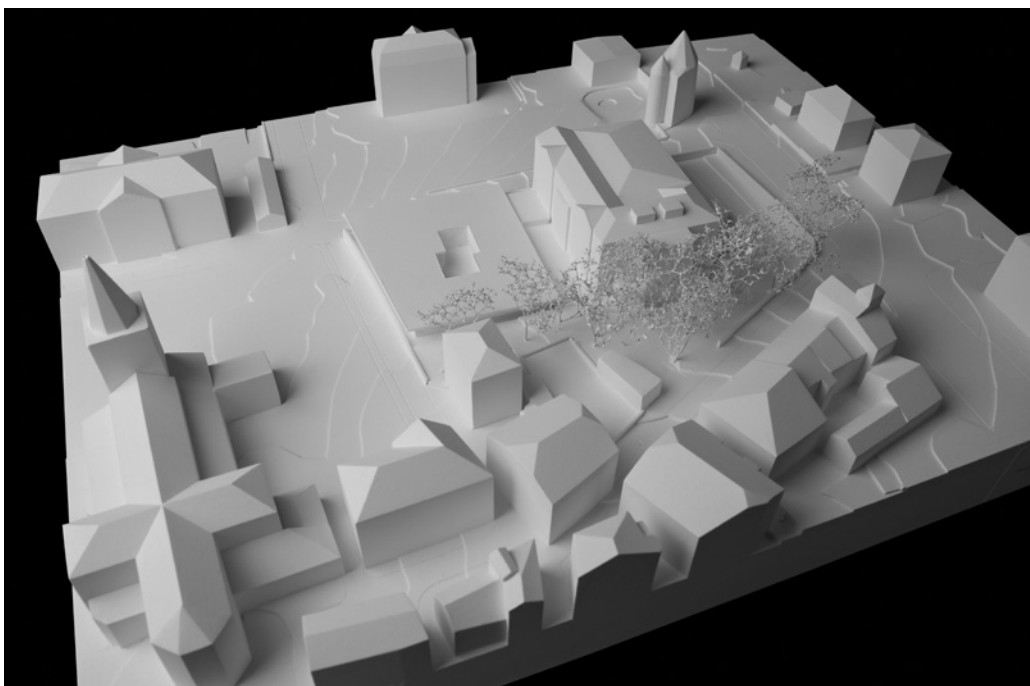
Collaborateur:

Xavier Marlaire

SOLLERTIA, MONTHEY

Collaborateur:

Charif Hazem



N°13 OREE

ASSOCIATI SARL, GENÈVE

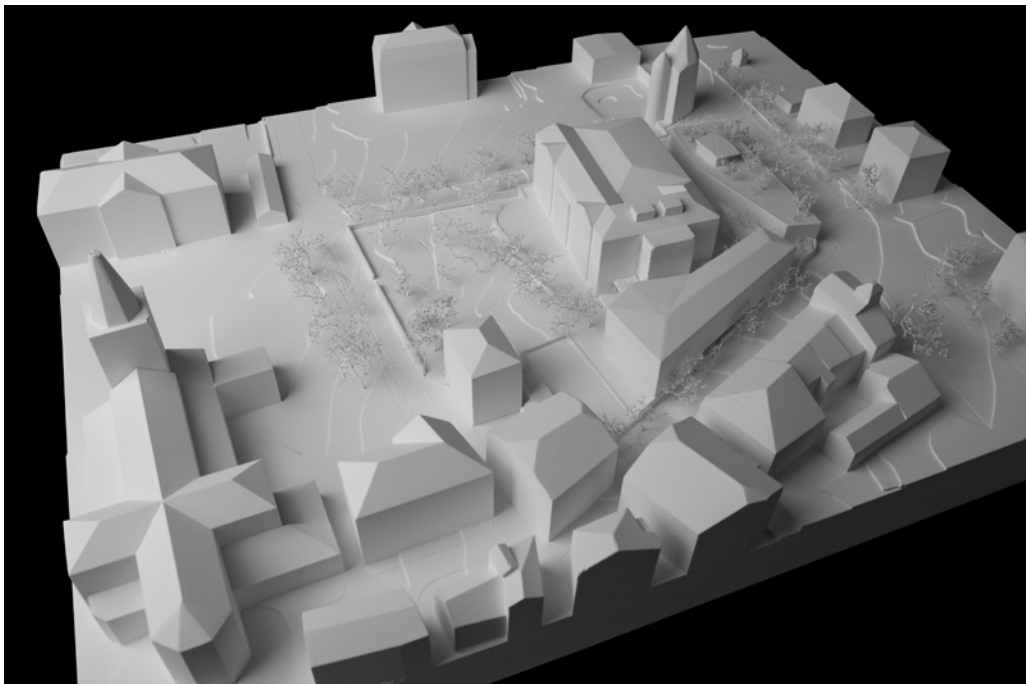
Collaborateurs:

Christophe Alhanko, Loris Guillard, Mikaël Sachs

JEREMY NUTTIN INGENIERIE + GEOTECHNIQUE
SARL, VEYSONNAZ

Collaborateur:

Jeremy Nuttin



N°14 **DON'T TOUCH MY BUDDY**

VARONE VILLE ARCHITECTES SA, SION

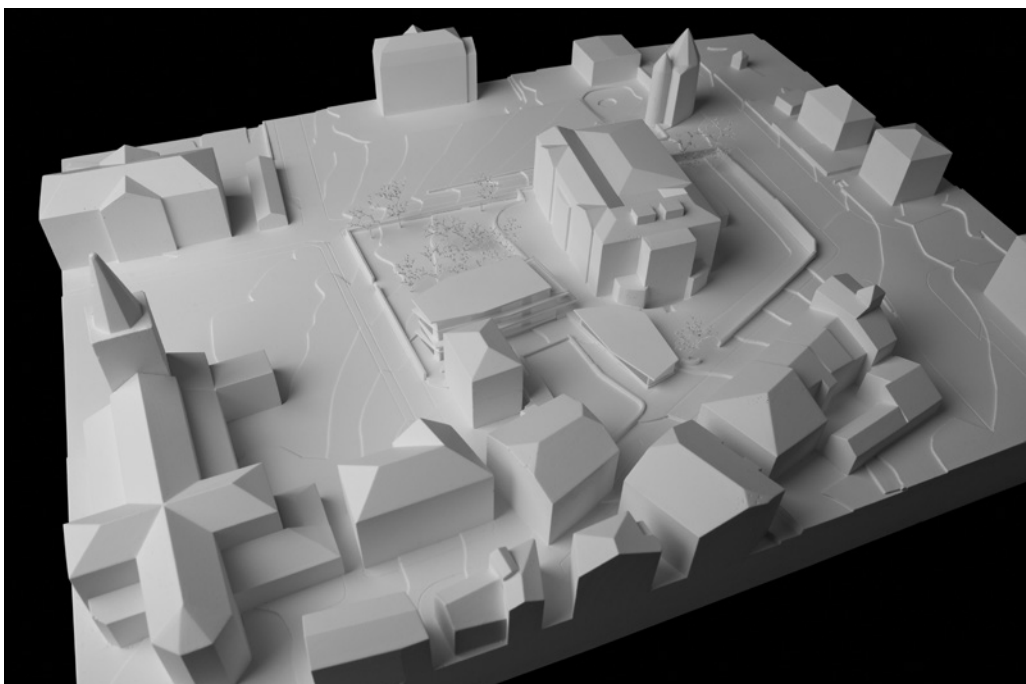
Collaborateurs:

Pascal Varone, Serge Villé, Laurence Détienne,
Virginie Morard, Vanessa Reynard, Lara Kalbermatten

ROR INGENIERIE, NAX

Collaborateur:

Philippe Rossier

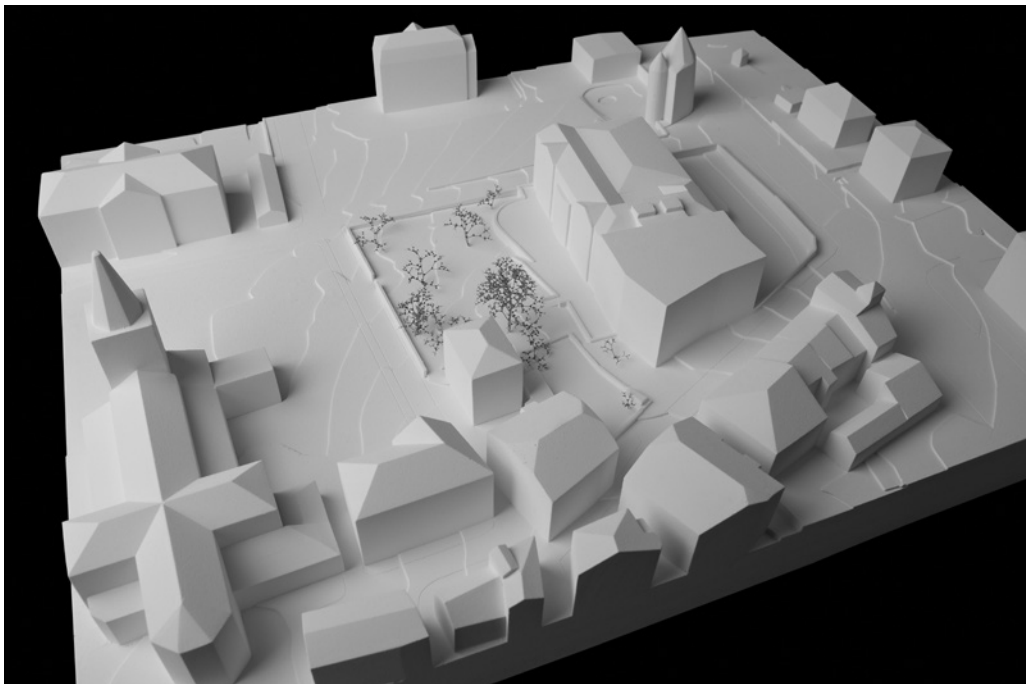


N°15 **"B42">XLII**

ADT GMBH ARCHITEKTUR & DESIGN, RARON

Collaborateur:

Daniel Troger, Nadia Furrer



N°16 MURMURE

ARCHITECTURE & RETAIL RITES SA, LAUSANNE

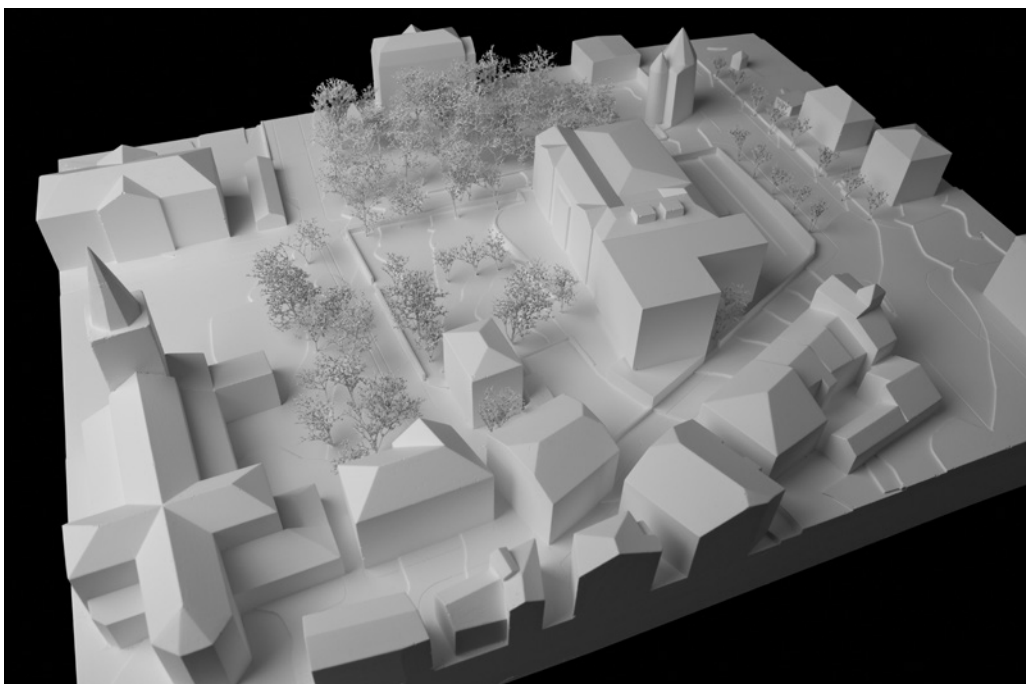
Collaborateurs:

Noémie Goldman, Sadia Avdija, Guillaume Ballart,
Giulia Morabito

BERNARD ET FORESTIER INGENIEURS CIVILS
SARL, PENTHALAZ

Collaborateur:

Kevin Forestier



N°17 LES AMANTS

BONNARD + WOEFFRAY ARCHITECTES, MONTHEY

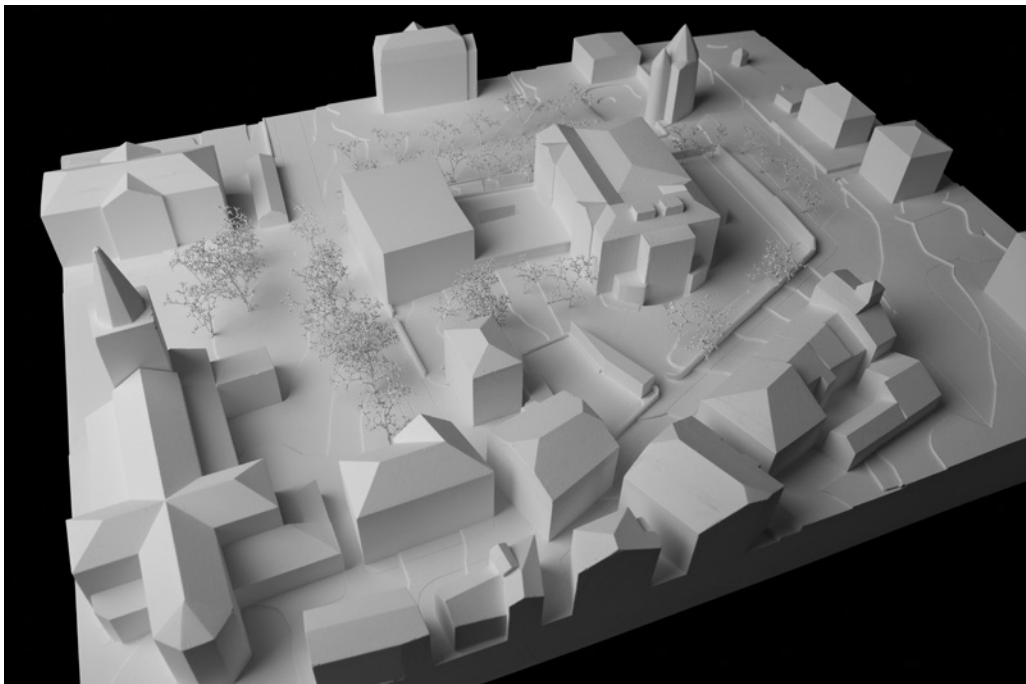
Collaborateurs:

Geneviève Bonnard, Denis Woeffray, Loris Boschetti,
Pierre Nebel

PETIGNAT & CORDOBA INGENIEURS CONSEILS SA,
MONTREUX

Collaborateurs:

Manuel Cordoba, Léonard Voirol, Benjamin Devaud,
Alexandre Curchod



N°18 ANOTHER BRICK IN THE WALL

CHESEAUXREY SARL, SION

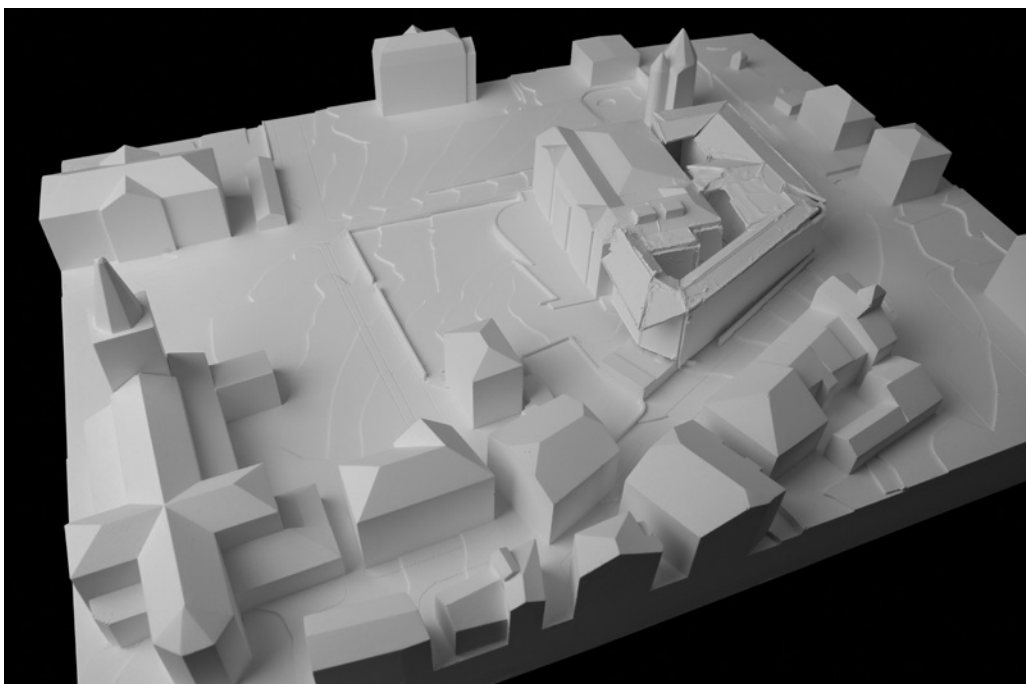
Collaborateurs:

Olivier Cheseaux, Alexandre Rey, Sébastien Vitre,
Emanuel Amaral, Elodie Gillioz, Dario Zimmerman,
Emilie Amaral

KBM ENGINEERS SA, SION

Collaborateurs:

Tor Lundström, Marlène Vouillamoz, Arnaud Fragnière,
Christian Gachet, Loris Polano, Nicholas Jeker,
Leonard Lathion



N°20 LA DOUCEUR DE LA VIE

BUREAU ARCHI, SNC, GENÈVE

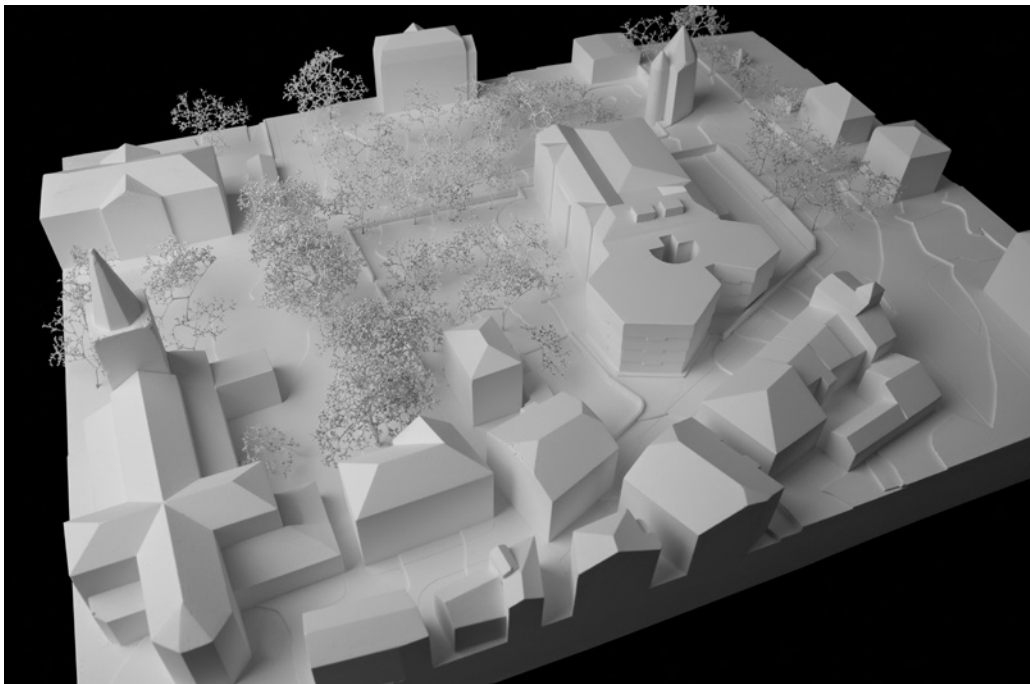
Collaborateurs:

Marie Lazou, Dimitri Blajenov

SWISSDEV SA, NYON

Collaborateur:

Jean-Charles Sailland



N°21 PALINGENESIA

PAUL GUILBAUD, GENÈVE

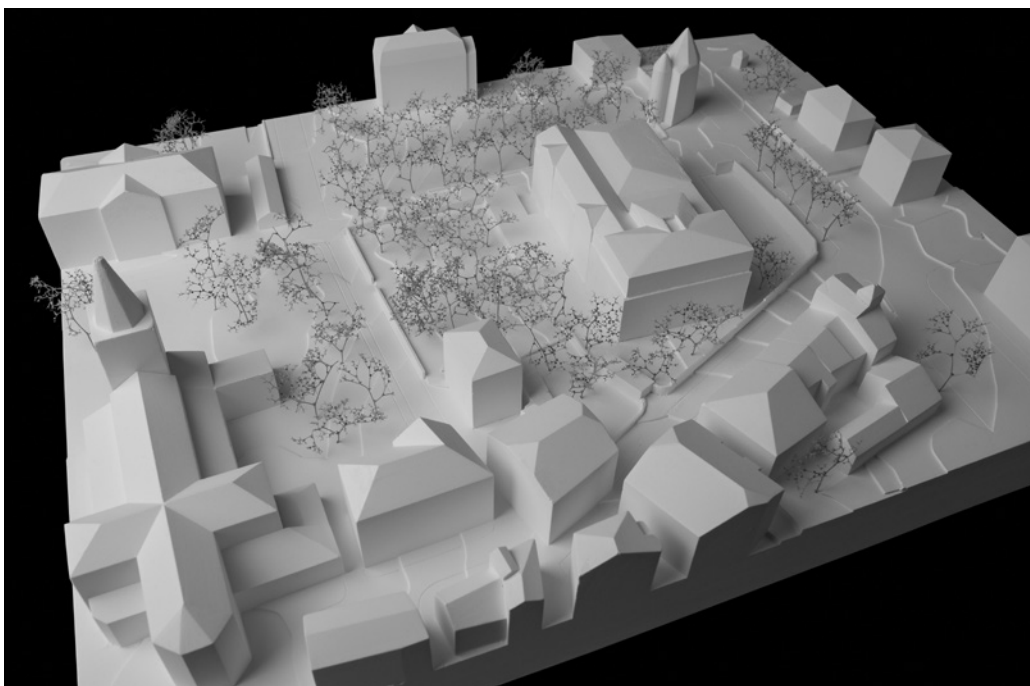
Collaborateur:

Paul Guilbaud

EDMS SA, PETIT-LANCY

Collaborateurs:

Yves Bach, Jacques Villard, Alexandre Sonnay



N°22 PIÈCE APRES PIÈCE

ACARCHITECTES, FRIBOURG

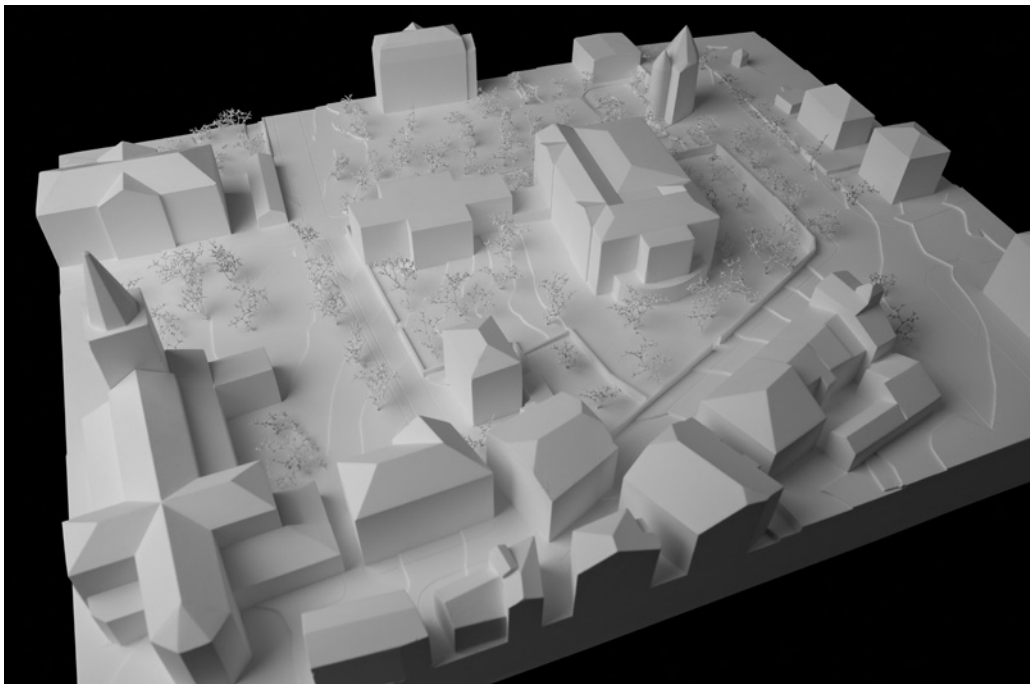
Collaborateurs:

Alexandre Clerc, Thomas Waeber, Fabrice Macheret,
Mathieu Sierro, Florent Richard, Mathieu Ziegenhagen,
Joël Allimann

VINCENT BECKERT INGENIEURS SARL, FRIBOURG

Collaborateurs:

Eyüp Selçukoglu, Mirhat Medziti



N°24 CHROMOSOME

MEMENTO ARCHITECTURE SARL, SION

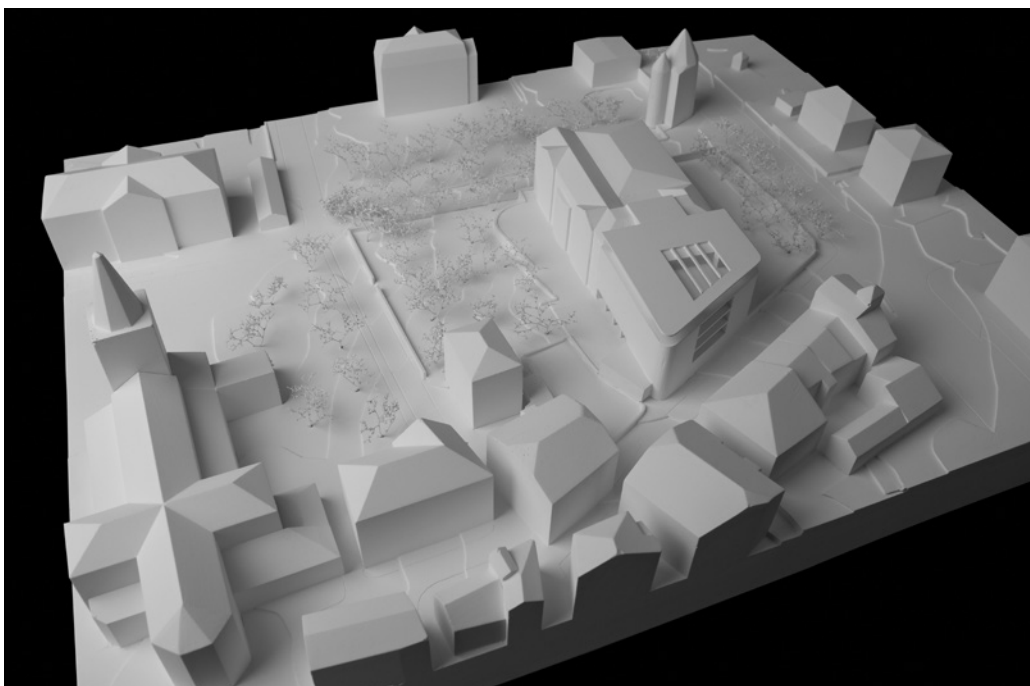
Collaborateurs:

Tiago Feliciano, Bob Morard

CSD INGENIEURS SA, SION

Collaborateur:

Nicolas Renggli



N°25 GERANIUM

ATELIER D'ARCHITECTURE MICHEL FOLLONIER,
SIERRE

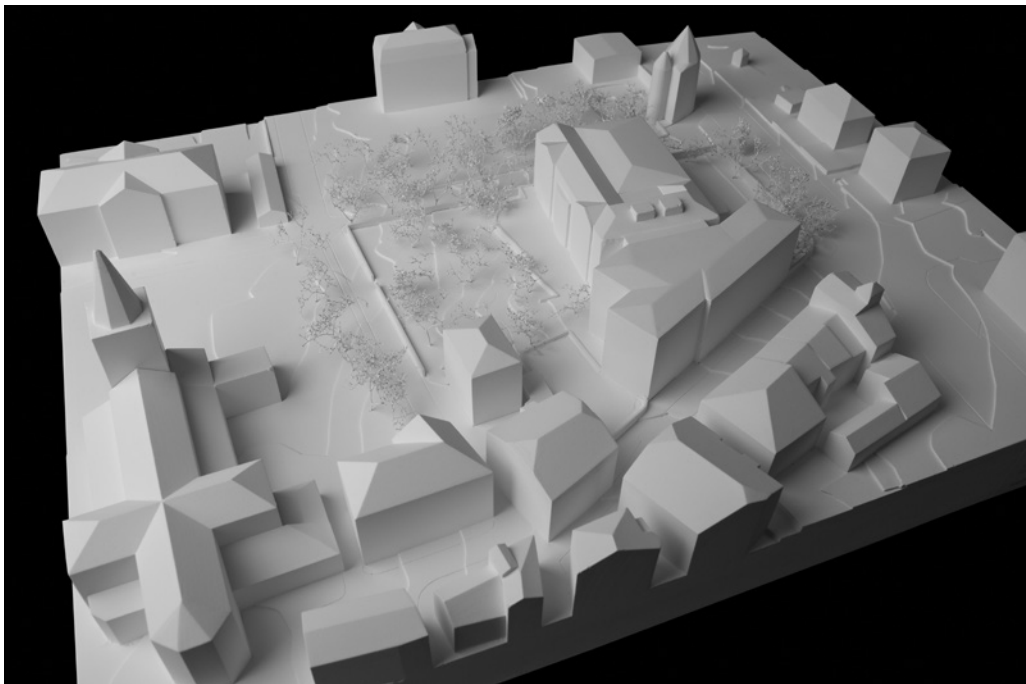
Collaborateurs:

Michel Follonier, Rui Figueiredo, Sidonie Cavin,
Caroline Gillioz

TEKNICO SARL, BEX

Collaborateur:

Nicolas Kohli



N°27 MELTING-POT

CLAVIEN & DELORENZI LA ROCCA, SION

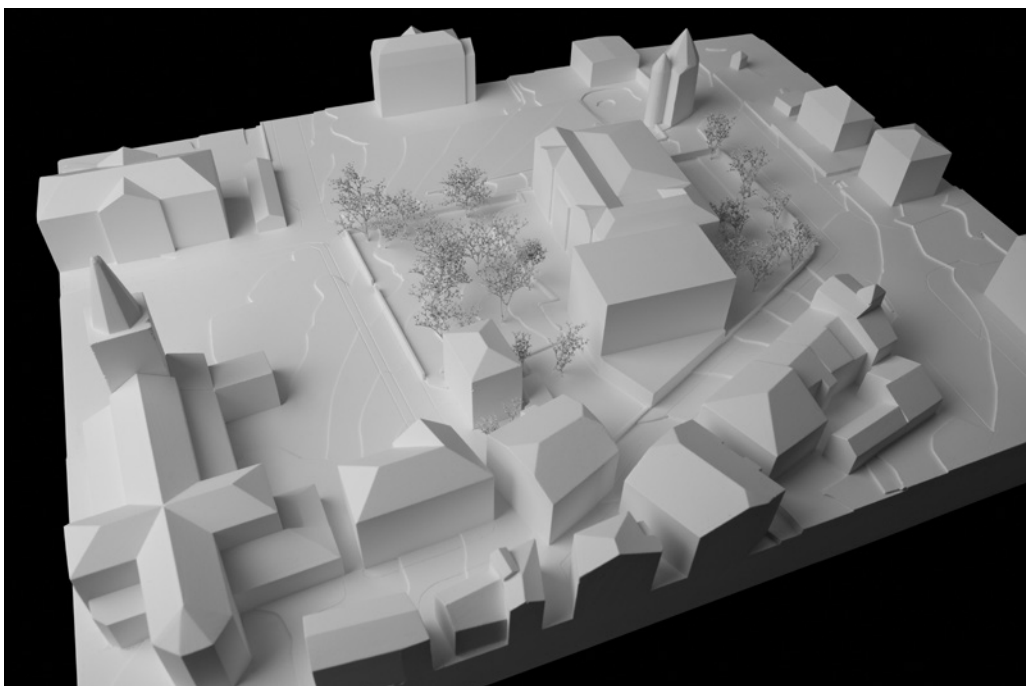
Collaborateurs:

Thea Delorenzi, Roberto La Rocca, David Clavien

BPA INGENIEUR CONSEILS SARL, SION

Collaborateur:

Sacha Antille



N°29 ANAGRAMME

DETTLING PELERAUX ARCHITECTES, LAUSANNE

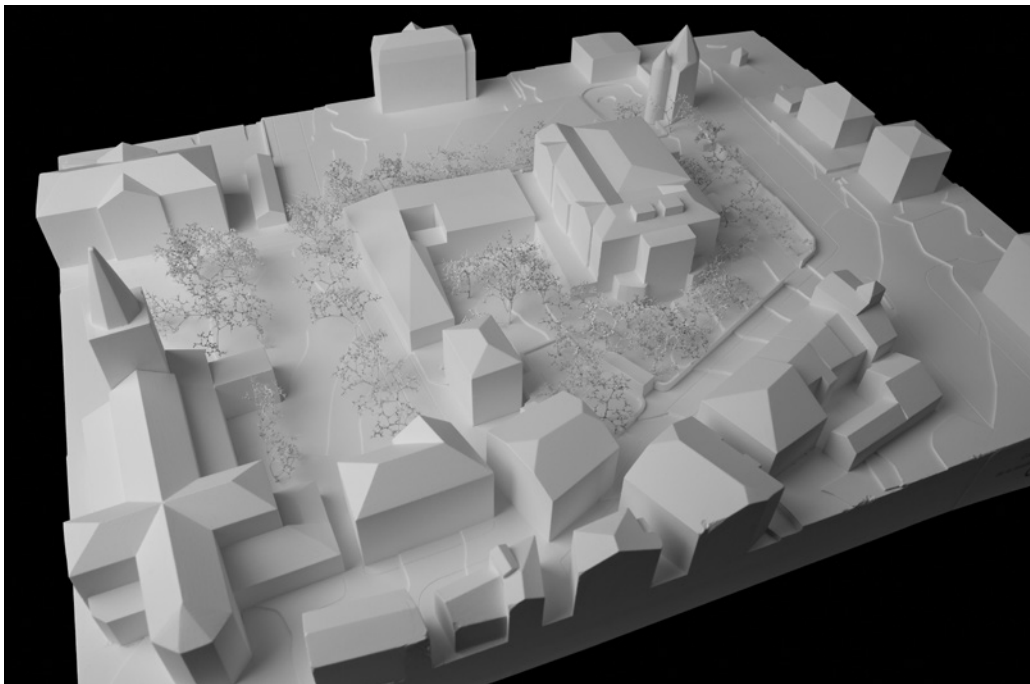
Collaborateurs:

Astrid Dettling, Jean-Marc Péléraux, Adèle Moret,
Caroline Peeters, Yamina Sam

GIACOMINI @ JOLLIET INGENIEURS SA, LUTRY

Collaborateur:

Raphaël Dauphin



N°30 CEDRUS

DAN ARCHITECTES SARL, LAUSANNE

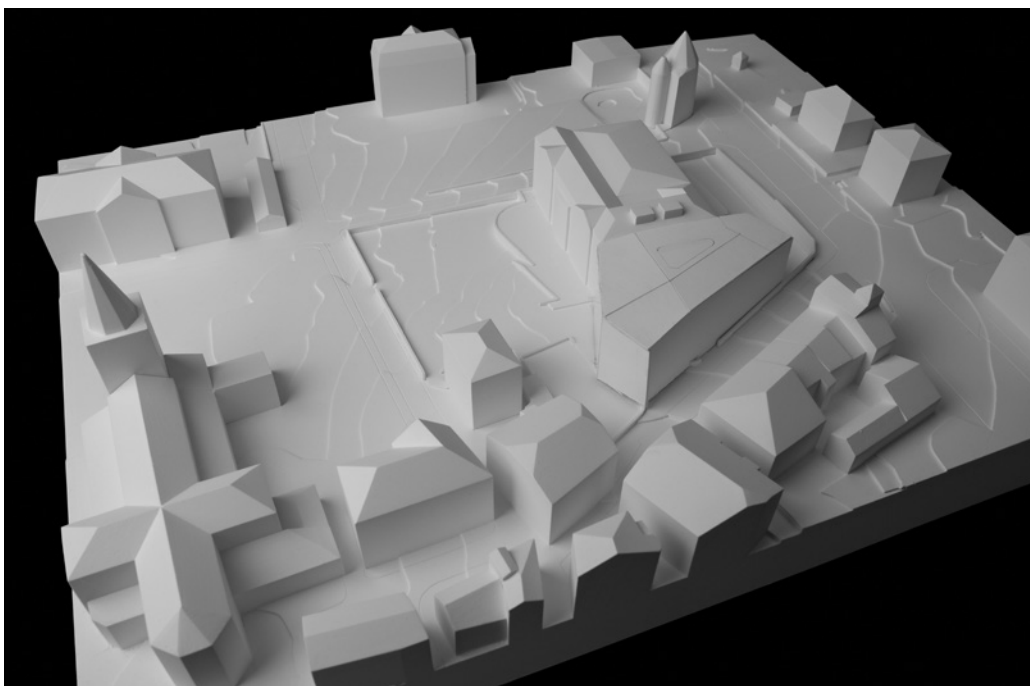
Collaborateurs:

Dany Roukoz, Boulos Douaihy, Romeo Chahine,
Hesham Samir, Diana Roukoz, Romy Khallouf

DRNK, ZURICH

Collaborateur:

Neven Kostic



N°31 ROCCA

MIGUEL FARIA, VEVEY

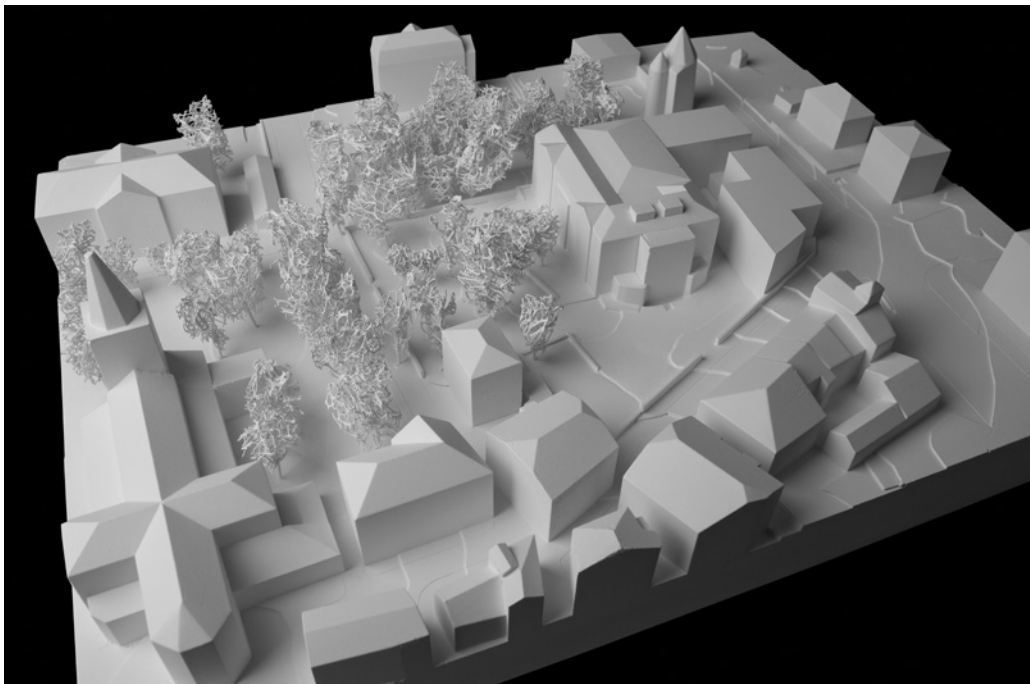
Collaborateur:

Miguel Faria

DE SAXO INGENIEURS SA, SION

Collaborateur:

Joseph Dussex



N°32 CÔTÉ COUR

BFN ARCHITECTES SARL, MARTIGNY

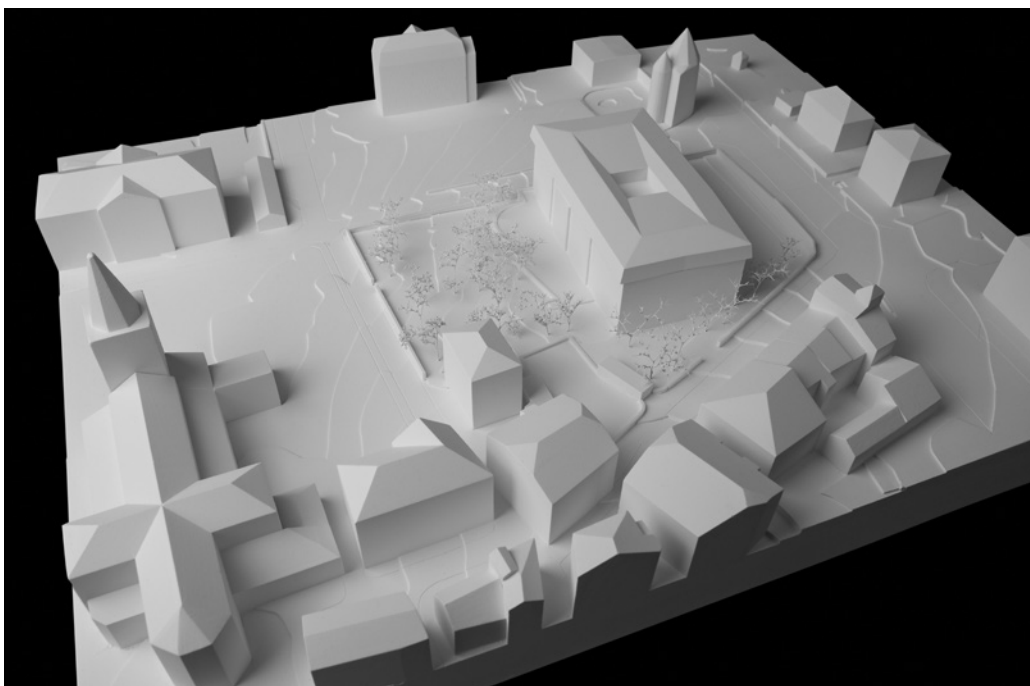
Collaborateurs:

Aude Bornet Fournier, Stéphanie Fornay Farquet,
Geneviève Nanchen, Zoé Imesch, Jacinto Stéphanie,
Joao Braga Couto, Valérian Jauslin

KURMANN ET CRETTON INGENIEURS SA, MONTHEY

Collaborateurs:

Alexandre Schmid, Roberto Peruzzi



N°33 JUSTE HERMES

EPONYM SARL, LAUSANNE

Collaborateurs:

Sara Monbaron, Emanuelle Jacques, Cédric Bongard

BOIS INITIAL SA, MORGES

Collaborateurs:

Reto Emery, Alexine Subrin

